



# We are Able!

## Manuel de formation sur les droits fonciers inclusifs

### *Guide de l'animateur*



Alexandra Emerusenge - 't Lam (a.tlam@zoa.ngo)  
Spécialiste sectoriel Droits fonciers ZOA  
Version 1 | juin 2023



The Hague Academy for  
local governance





# Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<i>Feuille de route pour une intervention inclusive en matière de droits fonciers dans We are Able! .....</i>	<i>5</i>
<i>Schéma du programme de formation .....</i>	<i>6</i>
<i>Introduction sur les droits fonciers et les personnes handicapées .....</i>	<i>7</i>
Contexte des droits fonciers .....	7
Cadres juridiques sur les droits fonciers .....	7
Situation générale des personnes handicapées .....	8
<b>1. MODULE 1 : Introduction générale sur les droits fonciers .....</b>	<b>10</b>
1.1 Introduction .....	10
1.2 Pourquoi les droits fonciers sont-ils importants ? .....	10
1.3 Qu'est-ce que les droits fonciers ? Définitions et terminologie .....	15
1.4 Systèmes fonciers, cadre juridique et procédures de RDT .....	22
1.5 Conflits fonciers et sensibilité aux conflits .....	25
1.6 Évaluation de la journée .....	28
<b>2. MODULE 2A : Droits fonciers inclusifs .....</b>	<b>29</b>
2.1 Récapitulation et introduction .....	29
2.2 Droits fonciers & We are Able! .....	29
2.3 Droits fonciers et groupes ayant des besoins spécifiques .....	34
2.4 Cadre juridique pour les personnes handicapées .....	39
2.5 Obstacles à l'accès à la terre et à la sécurité foncière .....	39
2.6 Évaluation de la journée .....	41
<b>3. MODULE 2B : Droits fonciers inclusifs .....</b>	<b>42</b>
3.1 Récapitulation et introduction .....	42
3.2 Obstacles à l'accès à la terre et à la sécurité foncière (suite) .....	42
3.3 Stratégies pour surmonter les obstacles .....	42
3.4 Lobby et plaidoyer pour des droits fonciers inclusifs .....	44
3.5 Sensibilisation dans un esprit d'ouverture .....	47
3.6 Évaluation de la journée .....	48
<b>Références .....</b>	<b>49</b>

# Introduction

Ce manuel de formation est né de la nécessité de disposer du matériel de formation pratique sur les droits fonciers inclusifs dans le cadre du projet We are able! (WaA!) ce besoin a été exprimé par les équipes nationales du projet WaA! au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC) et en Ouganda.

En janvier 2021, ZOA a signé un contrat avec le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas pour mettre en œuvre le programme We are Able! avec ses partenaires : African Disability Forum, See You Foundation, The Leprosy Mission, The Hague Academy for Local Governance et VNG International. Le programme se concentre sur l'amplification des voix et la création d'une résilience parmi les personnes handicapées et d'autres groupes exclus, en particulier ceux qui sont confrontés à l'insécurité alimentaire dans les zones de crise prolongée. Le programme est mis en œuvre dans sept (7) pays : Éthiopie, Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, Soudan du Sud, Soudan et Pays-Bas. Le programme WaA ! est composé de trois volets : 1) Mobilisation communautaire ; 2) Renforcement des OSC/OPH ; et 3) Engagement des autorités.

Dans trois des pays de mise en œuvre (RD Congo, Burundi et Ouganda), We are Able! met l'accent sur les droits fonciers des personnes handicapées en tant qu'aspect clé du travail. Ces pays s'appuient sur l'expérience des projets de ZOA en matière de droits fonciers. Dans les trois autres pays (Sud-Soudan, Soudan et Éthiopie), les questions relatives à l'accès à la terre pour les personnes handicapées jouent également un rôle dans le contexte et ils pourraient bénéficier de ce matériel de formation pour éventuellement développer des activités sur le thème des droits fonciers inclusifs au sein de WaA! également.

L'objectif de ce manuel de formation est de fournir des outils pratiques pour mener des formations sur les droits fonciers inclusifs (pour les personnes handicapées) dans le contexte du projet We are able!. Lors de l'élaboration du manuel de formation, les publics cibles que nous avions à l'esprit étaient les suivants :

- Le personnel du projet WaA! et ses partenaires se familiariseront avec le sujet et seront en mesure d'animer eux-mêmes la formation.
- OPH, OSC, Disability Inclusion Facilitator (DIF) et master trainers, dans le cadre du Pathway 2 de WaA!.

Le manuel de formation pourrait également être utilisé pour d'autres publics, mais cela pourrait nécessiter quelques adaptations au niveau des textes, des exemples et des exercices afin qu'il soit mieux adapté à ces autres publics.

L'élaboration de ce manuel de formation a été rendue possible grâce aux contributions des équipes nationales de WaA! au Burundi, en République démocratique du Congo et en Ouganda ; en utilisant des éléments du manuel de formation et des lignes directrices existantes de ZOA sur les droits fonciers; en s'inspirant des lignes directrices sur les droits fonciers inclusifs de WaA! et du matériel de formation sur la gouvernance inclusive de The Hague Academy for Local Governance.



Le manuel de formation se compose de deux modules : le module 1 est une introduction générale aux droits fonciers visant à fournir au public les connaissances de base nécessaires avant de s'engager dans des activités liées aux droits fonciers ; le module 2 se concentre spécifiquement sur les droits fonciers *inclusifs* et s'intéresse également au lobbying et au plaidoyer en faveur de droits fonciers plus inclusifs et d'une meilleure gouvernance foncière.

Le manuel de formation est accompagné d'une présentation PowerPoint avec les éléments de base et les activités qui peuvent être adaptés et enrichis par chaque facilitateur de formation. Vous trouverez ci-dessous une feuille de route pour les interventions sur les droits fonciers inclusifs dans We are Able ! et comment l'utilisation des modules de formation trouve sa place dans ce processus. Sur la page suivante, vous trouverez un programme global de la formation. Cependant, nous vous encourageons à parcourir l'ensemble du matériel en tant qu'animateur et à adapter et ajuster le contenu en fonction de vos objectifs, de votre groupe cible pour la formation et du temps dont vous disposez. En particulier, lorsque vous travaillerez avec des interprétations en langue des signes, il sera nécessaire de prévoir plus de temps pour chaque session.





## Schéma du programme de formation

Jour	L'heure	Session
<b>MODULE 1 Introduction générale aux droits fonciers</b>		
1	08h30 - 09h00	1. Introduction
	09h00 - 09h45	2. Pourquoi les droits fonciers sont-ils importants ? <i>Activité : Mindmap</i>
	09h45 - 10h30	3. Qu'est-ce que les droits fonciers ? Définitions et terminologie <i>Activité : Regroupement de cartes - définition des droits fonciers</i>
	10h30 - 11h00	<b>Pause</b>
	11h00 - 11h30	3.Suite. <i>Activité : Match-it - terminologie</i>
	11h30 - 13h00	4a. Systèmes fonciers et cadre juridique
	13h00 - 14h00	<b>Pause déjeuner</b>
	14h00 - 15h00	4b. Procédures d'enregistrement foncière dans votre zone d'intervention <i>Activité : Entretien avec le personnel du projet de droits fonciers/du gouvernement OU Visualiser les procédures d'enregistrement foncière</i>
	15h00 - 15h15	<b>Pause</b>
	15h15 - 16h45	5. Conflits fonciers et sensibilité aux conflits <i>Activité : Jeu de rôle sur la délimitation des terres et les conflits</i>
	16h45 - 17h00	6. Évaluation de la journée
	17h00	7. Fermeture
	<b>MODULE 2A : Droits fonciers inclusifs</b>	
2	08h30 - 09h00	1. Récapitulation et introduction
	09h00 - 10h30	2. Droits fonciers & We are Able! <i>Activité : Course des droits fonciers</i>
	10h30 - 11h00	<b>Pause</b>
	11h00 - 13h00	3. Droits fonciers et groupes ayant des besoins spécifiques <i>Activité : Histoires de vie</i> <i>Activité : Vidéo et discussion</i>
	13h00 - 14h00	<b>Pause</b>
	14h00 - 15h30	4. Cadre juridique relatif à l'inclusion des personnes handicapées dans votre pays
	15h30 - 15h45	<b>Pause</b>
	15h45 - 16h45	5. Obstacles à la sécurité foncière (première partie) <i>Activité : Identifier les obstacles dans votre zone d'intervention</i>
	16h45 - 17h00	6. Évaluation de la journée
	17h00	7. Fermeture
<b>MODULE 2B : Droits fonciers inclusifs</b>		
3	08h30 - 09h00	1. Récapitulation et introduction
	09h00 - 10h00	2. Obstacles à la sécurité foncière (suite) <i>Activité (suite) : Identifier les obstacles dans votre zone d'intervention</i>
	10h00 - 10h30	<b>Pause</b>
	10h30 - 12h30	3. Stratégies pour surmonter les obstacles <i>Activité : Formuler des stratégies pour surmonter les obstacles</i>
	12h30 - 13h30	<b>Pause</b>
	13h30 - 15h00	4. Lobby et plaidoyer pour des droits fonciers inclusifs <i>Activité : Élaborer le programme de lobbying et de plaidoyer pour votre zone d'intervention</i>
	15h00 - 15h15	<b>Pause</b>
	15h15 - 16h45	5. Sensibilisation dans une optique d'inclusion <i>Activité : Élaborer une campagne de sensibilisation parfaitement inclusive</i>
	16h45 - 17h00	6. Évaluation de la journée
	17h00	7. Fermeture



## Introduction sur les droits fonciers et les personnes handicapées

**Objectif :** Fournir au facilitateur des informations de base sur le contexte du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda, de l'Éthiopie, du Soudan et du Sud-Soudan, à utiliser dans la préparation de la formation.



### Contexte des droits fonciers

Dans les six pays ciblés par We are Able! (Burundi, République démocratique du Congo, Éthiopie, Soudan, Soudan du Sud et Ouganda), la pauvreté, les conflits, les déplacements et les terres sont liés par une relation complexe. Sans être exhaustif, il existe un certain nombre de façons dont ces facteurs sont liés :

- **La pénurie de terres est une cause de pauvreté.** Au Burundi, 90 % de la population dépend directement de la terre pour survivre, alors que la superficie moyenne des terres pour un ménage n'est que de 0,3 hectare.
- **La dépendance à l'égard de l'agriculture fait de la terre un bien de grande valeur.** Dans le Nord et le Sud-Kivu, en République démocratique du Congo, de vastes étendues de terres sont détenues par de riches et puissants propriétaires de terres ("concessionnaires"), tandis que les petits exploitants agricoles luttent pour avoir accès à des terres arables et fertiles. Dans certaines régions d'Éthiopie, de puissants investisseurs (étrangers) achètent de vastes étendues de terres pour y pratiquer l'agriculture à grande échelle, et il n'est pas rare que cela se fasse au détriment de l'accès à la terre des communautés locales.
- **Les conflits violents sont la cause des déplacements** (le contrôle territorial est souvent la clé des conflits). Les six pays sont touchés par des conflits violents depuis le passé et jusqu'à aujourd'hui en République démocratique du Congo, au Sud-Soudan, au Soudan et en Éthiopie. Ces conflits ont provoqué et provoquent encore d'énormes déplacements de population, soit à l'intérieur du pays, soit vers les pays voisins.
- **Le déplacement est un facteur de conflit**, par exemple lorsque des personnes migrent vers des zones où les ressources, telles que la terre, sont rares. L'Éthiopie et l'Ouganda accueillent un grand nombre de réfugiés, dont beaucoup sont originaires du Sud-Soudan. Cela entraîne une pression sur les ressources disponibles dans la région où les réfugiés sont accueillis, alors que les communautés d'accueil se trouvent souvent dans des situations de pauvreté et de vulnérabilité.
- **Le retour des personnes sur leur lieu d'origine peut provoquer des conflits avec la population résidente**, en particulier si des personnes ont commencé à s'installer sur les terres libérées et que celles-ci sont réclamées par leurs anciens propriétaires. Les réfugiés burundais qui ont fui vers les pays voisins lors des différentes crises de 1972, 1993 et 2015 reviennent aujourd'hui sur leurs terres familiales, mais cela entraîne souvent des conflits sur ces terres avec les membres de la communauté qui y sont restés et les ont occupées.

### Cadres juridiques sur les droits fonciers

En plus des facteurs susmentionnés, il y a des lacunes dans les politiques et les lois sur les droits fonciers, ou bien il y a de bonnes lois en place, mais elles ne sont pas appliquées ou ne sont pas connues au niveau local, et il y a un pluralisme juridique des institutions qui s'occupent des questions de droits fonciers. Quelques notions de base du cadre juridique concernant les droits fonciers en place au

Burundi, en R.D. du Congo, en Éthiopie, au Soudan, au Sud-Soudan et en Ouganda peuvent être trouvées ci-dessous.

Au **Burundi**, une politique foncière est actuellement (en 2023) en cours d'élaboration en préparation de la révision du Code foncier de 2011. Ce code foncier a favorisé un système décentralisé d'administration foncière et la délivrance de certificats au niveau des communes, mais à ce jour, la majorité des terres n'est toujours pas enregistrée.

En **République démocratique du Congo**, un processus intéressant de révision de la loi foncière est en cours (en 2023) par l'intermédiaire de la CONAREF (commission nationale de réforme foncière). Jusqu'à ce que cette nouvelle loi foncière soit finalisée, c'est la loi foncière de 1973 qui est toujours en vigueur, stipulant que toutes les terres appartiennent à l'État, et que les droits fonciers individuels peuvent être dérivés des concessions de l'État, ou des systèmes indigènes de droit coutumier. Cette loi foncière a créé une incertitude quant au statut juridique des terres occupées par les communautés et les populations autochtones.

En **Éthiopie**, toutes les terres appartiennent à l'État, ce qui rend la propriété privée impossible, mais les terres peuvent être louées à long terme. Les terres sont régies par la Proclamation sur l'administration des terres rurales et l'utilisation des terres (2005). Elle reconnaît l'autonomie des États régionaux dans l'administration des questions foncières conformément aux lois fédérales. L'Éthiopie a mis en place des politiques progressistes concernant les droits des réfugiés sur son sol, y compris le droit d'accès à l'utilisation des terres.

Le système foncier du **Soudan** est double : le système juridique formel est régi par le droit statutaire, tandis que les terres coutumières et traditionnelles sont régies par le droit coutumier et les institutions. Il existe différentes lois qui traitent de l'accès à la terre et de la propriété foncière, mais elles ne sont pas adaptées à la dynamique des changements économiques, sociaux et environnementaux. La plupart des transactions foncières sont informelles et ne sont pas enregistrées.

Au **Sud-Soudan**, les terres sont principalement détenues par la communauté, la loi sur les terres (2009) et la constitution stipulant que toutes les terres du Sud-Soudan appartiennent au peuple du Sud-Soudan et que leur utilisation doit être réglementée par le gouvernement. Au Sud-Soudan, la terre peut être acquise, détenue et faire l'objet de transactions par le biais de régimes fonciers coutumiers, libres et à bail.

**L'Ouganda** a déjà connu plusieurs réformes foncières depuis son indépendance. Actuellement, la loi foncière de 1998 est toujours en vigueur (avec des amendements de 2004 et 2010) et définit les pouvoirs, les procédures et les fonctions des différentes institutions qui gèrent les questions de propriété foncière. L'Ouganda connaît quatre régimes fonciers : En pleine propriété, à bail, Mailo et coutumier. Comme l'Éthiopie, l'Ouganda a mis en place des politiques progressistes concernant les droits des réfugiés à accéder à l'utilisation des terres.

## Situation générale des personnes handicapées

Selon la définition utilisée par le African Disability Forum (ADF), un handicap est "*une condition physique, mentale, cognitive ou de développement qui entrave, interfère ou limite la capacité d'une personne à s'engager dans certaines tâches ou actions ou à participer à des activités et interactions quotidiennes typiques*". Les personnes handicapées sont affectées par des pratiques d'exclusion, véhiculées par des croyances, des coutumes et des normes sociales qui considèrent souvent le handicap comme une



malédiction et les personnes handicapées comme des incapables. Il en résulte un accès limité aux marchés, aux techniques agricoles, aux connaissances et aux intrants, ainsi qu'un accès limité à la terre et une exclusion du processus décisionnel lié à la sécurité alimentaire, autant de facteurs qui ont une incidence négative sur la sécurité alimentaire. Dans le livre "*Confronting land and property problems for peace*", les auteurs affirment qu'il faut accorder une attention particulière aux litiges fonciers parce que les personnes socialement défavorisées - dont les personnes handicapées - continuent de souffrir de la transition entre la guerre et la paix<sup>1</sup>. Dans le contexte des six pays ciblés par We are Able!, avec leur histoire et leurs réalités actuelles de guerres et de conflits, il est très pertinent d'aborder les questions foncières en mettant l'accent sur les personnes socialement défavorisées en général et sur les personnes handicapées en particulier.

---

<sup>1</sup> Takeuchi *et al*, 2016, *Confronting land and property problems for peace*, p.60, Routledge Explorations in Development Studies.



# 1. MODULE 1 : Introduction générale sur les droits fonciers

<b>Objectif:</b>	Les participants ont un niveau de base sur les droits fonciers et les procédures d'enregistrement foncier.
<b>Durée:</b>	Un jour.
<b>Éléments clés:</b>	Importance des droits fonciers, définitions et terminologie, types de droits fonciers et de régimes fonciers, cadre juridique, procédures d'enregistrement des droits fonciers, conflits fonciers et sensibilité aux conflits.

## Préparation : Fixer des objectifs

*En tant qu'animateur de formation : Fixez à l'avance vos propres objectifs pour l'atelier de formation. Posez-vous la question :*

- *Quel est votre public ?*
- *Quel est le niveau de compréhension des droits fonciers et de l'inclusion des personnes handicapées de votre public ?*
- *Que voulez-vous que votre public retire de cet atelier en termes de connaissances ?*
- *Que voulez-vous qu'ils soient capables de faire à l'issue de cet atelier en termes de compétences?*

## 1.1 Introduction

Durée : 30 minutes

*Faites preuve de créativité en commençant la journée de formation avec vos participants et assurez-vous d'inclure les éléments suivants :*

- ❖ *Objectif de la formation et explication du programme*
- ❖ *Règles pendant la formation*
- ❖ *Activité de présentation mutuelle des participants et de l'animateur*
- ❖ *Demandez aux participants ce qu'ils attendent de l'atelier de formation et partagez-les en séance plénière. Demandez-leur de formuler des objectifs d'apprentissage sur une note autocollante et de les coller sur un tableau de papier afin de pouvoir y revenir pendant la session et à la fin de l'atelier de formation.*

## 1.2 Pourquoi les droits fonciers sont-ils importants ?

Durée : 45 minutes

*Commencez par une activité : Mindmap (voir page suivante)*

## Activité : Mindmap

Objectif : Amener les participants à commencer à réfléchir sur le thème des droits fonciers et sur les raisons de leur importance.

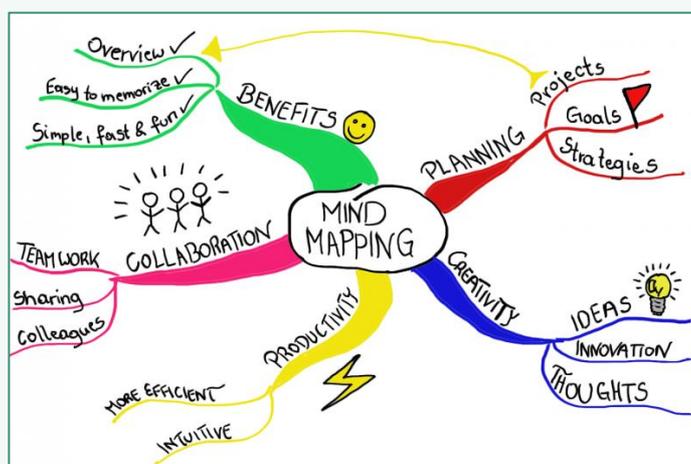
Explication introductive : La création d'une Mindmap est un moyen de partager des opinions et des histoires. C'est un outil qui permet de visualiser des informations et des idées de manière organisée et créative. Elle peut aider à saisir et à communiquer des questions complexes. Elle aide le groupe à saisir les différents aspects des droits fonciers et la manière dont ils peuvent être liés les uns aux autres.

Matériel nécessaire : Feuilles de tableau de conférence, marqueurs de différentes couleurs, ruban adhésif pour suspendre les feuilles de tableau de conférence.

Durée : 15 minutes de travail en groupe, 15 minutes de présentation et de discussion.

Instructions :

- Répartissez les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
- Donnez à chaque groupe une feuille de papier au centre de laquelle sont inscrits les mots "Pourquoi les droits fonciers sont-ils importants ?
- Chaque personne écrit un ou plusieurs mot(s) ou phrase(s) et/ou l'illustre par des dessins d'éléments liés aux droits fonciers et à leur importance. Les participants sont encouragés à créer des liens entre les différents éléments et à décrire la nature de la relation entre eux.



Exemple de Mindmap (Source : MindMeister)

- Accrochez les Mindmaps dans la salle et laissez les groupes explorer leurs travaux respectifs. Laissez la place aux questions de clarification et à la discussion. L'animateur peut utiliser les questions suivantes pour lancer la discussion :
  - Quels sont les mots/phrases avec lesquels vous êtes d'accord ? Et pourquoi ?
  - Quels sont les mots/phrases avec lesquels vous n'êtes pas d'accord ? Et pourquoi ?

Après avoir clôturé l'activité de Mindmap, continuez en donnant quelques explications supplémentaires sur les raisons pour lesquelles les droits fonciers sont importants. Vous n'êtes pas obligé de tout partager, mais vous pouvez choisir les éléments qui vous semblent les plus pertinents pour vos participants :

La terre est à la base des moyens de subsistance directs de la grande majorité de la population rurale mondiale. La lutte contre la faim et la pauvreté et l'utilisation durable de l'environnement dépendent largement de la manière dont les individus, les familles et les communautés accèdent à la terre. L'absence de certitude quant aux droits fonciers et le nombre élevé de conflits (violents) liés à la terre empêchent les gens d'investir dans leurs terres, laissent des terres agricoles inutilisées et créent des situations où les gens sont dépossédés par des acteurs puissants.

- *"Il est important de comprendre comment les droits fonciers et de propriété sont liés aux questions qui suscitent le plus d'intérêt et d'attention. Lorsque les personnes et les communautés n'ont pas de droits garantis sur les terres et les ressources dont elles dépendent, elles sont moins susceptibles d'investir dans des systèmes d'irrigation, des arbres ou la conservation des sols. La productivité agricole et la sécurité alimentaire peuvent en pâtir, et la croissance économique peut s'en trouver ralentie "* (Boudreaux, 2020).
- Pour ZOA, les droits fonciers ou l'enregistrement des régimes fonciers ne sont pas un objectif en soi, mais un moyen de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, de la paix et de la stabilité.
- Réduire la pauvreté parce que les droits fonciers sont à la base du développement économique et de l'inclusion sociale (GLTN, 2016).
- Un catalyseur fondamental pour le développement durable (GeoTech4Tenure, FAO).

Tous ceux qui ont vécu ou travaillé en milieu rural connaissent la valeur de la terre qui va bien au-delà des aspects monétaires. Toutefois, en milieu urbain, la terre sert très souvent de source de revenus de diverses manières, tandis que la valeur monétaire des terres est souvent beaucoup plus élevée que dans les zones rurales. Comme indiqué dans l'introduction, les droits fonciers font partie des ODD et sont **essentiels pour mettre fin à la pauvreté et à la faim**. Aborder la question des droits fonciers dans le cadre d'interventions humanitaires ou de la coopération au développement peut être considéré comme un **objectif stratégique pour œuvrer en faveur d'un développement durable à l'échelle mondiale**, mais cela peut également apporter une aide immédiate aux personnes touchées par les conflits et la faim.

Dans les pays en développement, la majorité des personnes dépendent encore des activités agricoles pour leurs revenus et leurs moyens de subsistance. Les droits fonciers et l'accès à la terre sont une condition préalable essentielle pour réduire la pauvreté et la faim. Les agriculteurs **ne sont disposés à investir dans leur exploitation que lorsque leurs droits fonciers sont garantis**. L'USAID formule cela comme suit : *"Lorsque les droits de propriété sont protégés, les personnes, les groupes et les entreprises réalisent des investissements tournés vers l'avenir parce qu'ils sont plus confiants dans le fait qu'ils obtiendront des bénéfices futurs de leurs efforts."*



La garantie des droits fonciers et la résolution des conflits liés à la terre permettent :

- Accès à la terre et aux intrants et services liés à la terre
- Investissements dans les exploitations agricoles et agro-industrielles
- Réduction des conflits fonciers

Cela contribue à :

- 1. Pratiques agricoles durables, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets
- 2. Augmentation de la productivité et de l'efficacité de l'agriculture
- 3. Davantage d'opportunités pour le développement de la chaîne de valeur, la transformation, la commercialisation
- 4. Renforcement de la cohésion sociale

Les droits fonciers sont intégrés dans trois des **objectifs de développement durable** (ODD) :

- **ODD 1** : Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout. → "Faire en sorte que tous les hommes et toutes les femmes aient des droits égaux à la propriété et au contrôle des terres" (1.4).
- **ODD 2** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et une meilleure nutrition et promouvoir l'agriculture durable → "Doublar la productivité agricole et les revenus des petits exploitants, en particulier des femmes, des peuples autochtones... notamment en leur assurant un accès sûr et égal à la terre" (2.3).
- **ODD 5** : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles → "Entreprendre des réformes pour donner aux femmes des droits égaux aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, conformément aux lois nationales" (5a).



Les recherches actuelles, ainsi que les donateurs tels que L'Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA) et d'autres, soulignent qu'il existe une relation directe entre le renforcement des droits fonciers des femmes, l'autonomisation sociale et économique et la réduction de la pauvreté. Lorsque les droits fonciers des femmes sont garantis, les investissements agricoles et la productivité augmentent, et la sécurité alimentaire et la nutrition s'améliorent. La promotion de l'égalité des sexes par les programmes des droits fonciers va donc au-delà de l'autonomisation des femmes, elle crée des avantages pour tous. L'égalité des sexes n'est pas une question féminine. C'est une question humaine. Elle nous concerne tous. Pour améliorer l'égalité des sexes dans le domaine foncier et réduire les conflits, les rôles des hommes et des femmes sont importants.



Figure 1 Les objectifs de développement durable



### 1.3 Qu'est-ce que les droits fonciers ? Définitions et terminologie

Durée : 75 minutes

*Explication introductive : Au cours de l'atelier, assurez-vous que tous les participants utilisent la même définition des droits fonciers. Au début de la formation, chacun peut avoir une compréhension différente des droits fonciers. C'est pourquoi cette session commence par une définition commune des "droits fonciers" par le biais de l'activité regroupement des cartes..*

Après l'activité "regroupement des cartes", l'animateur présente des informations complémentaires sur les définitions et la terminologie des droits fonciers.

**Les droits fonciers** au sens strict sont les droits légaux de posséder et d'utiliser la terre. Les droits fonciers au sens large sont des droits coutumiers et légaux sur la terre et les ressources qui en découlent. Les droits fonciers peuvent être divisés en quatre catégories (voir également l'image) :

- Droits d'utilisation (par exemple, exploiter la terre pour en tirer des avantages économiques)
- Droits de contrôle ou de décision (par exemple, droit d'exclure quelqu'un de l'accès ou de l'utilisation)
- Aliénation (c'est-à-dire le droit de location ou de vendre)
- Droits de propriété (c'est-à-dire l'ensemble des droits sur un terrain spécifique)

#### Activité : Regroupement de cartes → Définir les droits fonciers

**Objectif** : Les participants définissent ensemble les "droits fonciers" afin de clarifier tout au long de la formation ce que nous entendons par droits fonciers. *Le regroupement de cartes est très utile pour synthétiser les idées du groupe, encourager le consensus et susciter la discussion.*

**Matériel nécessaire** : Notes autocollantes, stylos/marqueurs, tableau de conférence.

**Durée** : 25 minutes.

**Instructions** :

1. Posez la question : Comment définissez-vous les droits fonciers ?
2. Les participants écrivent individuellement leurs idées sur les notes autocollantes. Dans les grands groupes, vous pouvez demander à des sous-groupes (3-4 personnes) de discuter et de noter les idées du groupe.
3. En tant qu'animateur, invitez les participants à partager avec le groupe les réponses figurant sur la note autocollante.
4. Progressivement, toutes les notes autocollantes sont placées sur des feuilles de papier retourné afin que tout le monde puisse les voir.
5. Les notes autocollantes seront ensuite discutées en séance plénière et regroupées en fonction des similitudes.
6. Une fois les notes regroupées et étiquetées, ils peuvent être élaborés et discutés en vue d'une définition des droits fonciers ou d'une définition par ensemble des notes similaires.

**Évaluation** :

- ➔ Demandez aux participants de sélectionner leurs définitions préférées, celles avec lesquelles ils souhaitent travailler. Donnez à chacun un nombre limité de choix. Laissez d'abord les participants décider en silence, afin qu'ils ne soient pas influencés par les opinions des autres. Votez sur les post-its du brainstorming.
- ➔ Comptez les votes et déterminez les idées les plus populaires. En groupe, prenez la définition la plus populaire comme définition de travail pour cette session de formation. Veillez à ce qu'elle ne s'écarte pas trop de la définition donnée ci-dessus. Ce n'est pas un problème si elle est plus longue et plus détaillée!

Les droits fonciers qui existent en détail dépendent du contexte social et culturel. Il n'existe donc pas de définition générale des droits fonciers spécifiques. Chaque pays, voire chaque région ou communauté locale, a sa propre définition des droits fonciers existants.

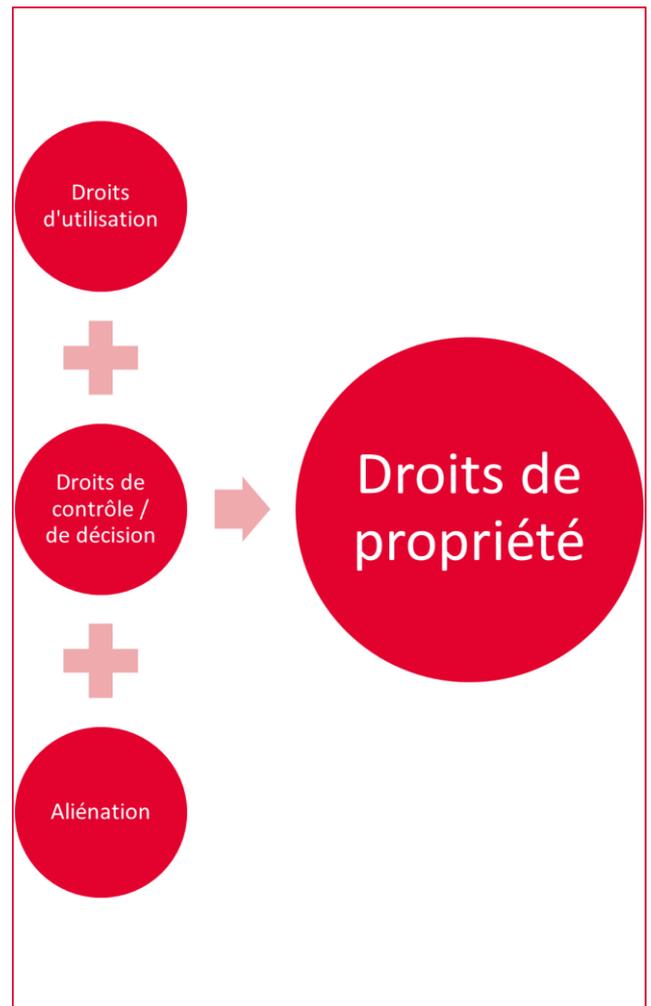
Trois concepts sont étroitement liés aux droits fonciers : La gouvernance foncière, l'administration foncière et le régime foncier. Ils sont définis et expliqués ci-dessous.

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la **gouvernance foncière** concerne les règles, les processus et les structures par lesquels sont prises les décisions relatives à l'accès à la terre et à son utilisation, la manière dont les décisions sont mises en œuvre et appliquées, et la manière dont sont gérés les intérêts concurrents sur la terre. Il englobe les institutions statutaires, coutumières et religieuses. Il couvre à la fois le cadre juridique et politique de la terre et les pratiques traditionnelles et informelles qui jouissent d'une légitimité sociale.

**L'administration foncière** concerne la documentation ou l'enregistrement de l'utilisation des terres, de la propriété foncière et des droits fonciers dans des systèmes cadastraux ou des systèmes similaires à un cadastre. Les parcelles de terre sont documentées, ce qui permet d'enregistrer les droits dans un registre foncier. Il peut s'agir d'un système statutaire (légal) ou d'un système coutumier. Dans tous les contextes, on peut trouver une forme d'administration foncière. Cependant, il peut y avoir des systèmes concurrents et des chevauchements. Cela peut être le cas, par exemple, lorsque différents acteurs se disputent la légitimité.

**Le régime foncier** est la relation, définie par la loi ou la coutume, entre les personnes, en tant qu'individus ou groupes, en ce qui concerne la terre. Le régime foncier est une institution, c'est-à-dire des règles inventées par les sociétés pour réguler les comportements. Les règles foncières définissent la manière dont les droits de propriété sur la terre doivent être attribués au sein des sociétés. Par exemple, le droit d'une femme d'utiliser une partie de la terre de son père tant qu'elle n'est pas mariée est un droit foncier.

La signification de la **sécurité foncière** reste quelque peu subjective. Néanmoins, une définition de travail basée sur l'indicateur foncier des ODD (1.4.2) peut être donnée comme suit : La sécurité foncière signifie que les personnes perçoivent leurs droits d'occupation (droits d'utiliser, d'accéder, de jouir ou de posséder des terres) comme sûrs, que ces droits soient documentés ou non. Cette définition fait référence aux droits coutumiers ainsi qu'aux droits statutaires.



Un certain nombre de facteurs contribuent à la faible sécurité foncière :

- Corruption/mauvaise gouvernance
- Incertitude juridique
- Cadres juridiques/réglementaires ambigus/manquants
- Manque d'information et de documentation
- Manque de capacité du gouvernement à gérer les droits fonciers, l'accès et les processus
- Manque de capacité d'exécution
- Augmentation de la demande de terrains (acquisitions de terrains à grande échelle), par exemple par des investisseurs
- Insécurité liée au sexe (héritage de la ligne masculine, veuves, femmes divorcées)
- Conflits intrafamiliaux
- Conflits d'utilisation (par exemple, pastoralisme contre agriculture)

*Pour bien comprendre la terminologie, poursuivez l'activité Match-it.*

#### Activité : Match-it

Objectif : Les participants maîtrisent les définitions et les différences entre "régime foncier", "gouvernance foncière" et "administration foncière".

Matériel nécessaire : Impressions des définitions de la gouvernance foncière, de l'administration foncière et du régime foncier ; impressions des exemples ; ruban adhésif. [Voir les pages suivantes pour le matériel à imprimer.](#)

Durée : 20 minutes de travail en groupe, 20 minutes de discussion.

Instructions :

- Répartir les participants en groupes de 2 ou 3 personnes
- Chaque groupe reçoit des imprimés contenant les définitions de la gouvernance foncière, du régime foncier et de l'administration foncière, ainsi que 3 exemples (choisissez-les au hasard) Vous pouvez distribuer le même exemple plusieurs fois.)
- En groupe, les participants lisent et discutent ces exemples et les associent à l'une des définitions.
- Chaque groupe présente les exemples qu'ils ont trouvés et la définition à laquelle il les a associés.
- Demandez-leur s'ils ont d'autres exemples qui correspondraient à la définition.
- Demandez au reste du groupe s'ils sont d'accord.

Tous les exemples ne correspondent pas parfaitement à une définition, ce qui n'est pas un problème. Le plus important est que tout le monde soit conscient que le régime foncier, l'administration foncière et la gouvernance foncière sont tous importants et liés, et que nous devons examiner ces différentes dimensions lorsque nous travaillons sur les droits fonciers.

Les réponses correctes sont les suivantes :

Exemple 1 - Administration foncière

Exemple 2 - Gouvernance foncière

Exemple 3 - Régime foncier

Exemple 4 - Régime foncier

Exemple 5 - Gouvernance foncière

Exemple 6 - Régime foncier

Exemple 7 - Administration foncière

Exemple 8 - Gouvernance foncière





Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la **gouvernance foncière** concerne les règles, les processus et les structures par lesquels les décisions sont prises concernant l'accès à la terre et son utilisation, la manière dont les décisions sont mises en œuvre et appliquées, et la manière dont les intérêts concurrents sur la terre sont gérés et appliqués, et la manière dont les intérêts concurrents sur la terre sont gérés.

**L'administration foncière** concerne la documentation ou l'enregistrement de l'utilisation des terres, de la propriété foncière et des droits fonciers dans des systèmes cadastraux. Les parcelles sont documentées et constituent la base de l'enregistrement des droits dans un registre foncier. Il peut s'agir d'un système statutaire (légal) ou d'un système coutumier.

**Le régime foncier** est la relation, définie par la loi ou la coutume, entre les personnes, en tant qu'individus ou groupes, en ce qui concerne la terre.

À imprimer pour l'activité "Match-it".

**Exemple 1** : Lorsque vous achetez une maison aux Pays-Bas, l'acheteur reçoit du notaire un document contenant toutes les informations relatives à la maison, telles que la superficie du terrain, les coordonnées, l'ancien propriétaire, la date de construction, etc. Le notaire informe ensuite le cadastre du changement de propriétaire et inscrit le(s) nouveau(x) nom(s) sur le titre de propriété. Le notaire informe ensuite le registre foncier du changement de propriétaire et inscrit le(s) nouveau(x) nom(s) sur le titre de propriété. Le(s) nouveau(x) propriétaire(s) reçoit (reçoivent) alors une copie de ce document.

----- coupé ici

**Exemple 2** : Le comité de réforme foncière en RD Congo travaille sur la réforme du secteur foncier depuis 2012. Les questions importantes à prendre en compte sont la relation entre les acteurs coutumiers et les acteurs étatiques et l'autorité que les acteurs coutumiers ont sur les terres. Un autre problème est celui des concessions sur de vastes étendues de terres, qui empêchent souvent les petits agriculteurs de posséder des terres en toute sécurité.

----- coupé ici

**Exemple 3** : En Allemagne, pendant des siècles, le fils aîné a hérité la ferme. L'ordre de naissance déterminait le droit à la terre. Aujourd'hui, de plus en plus souvent, aucun des descendants ne veut devenir agriculteur. Les gens s'éloignent de la terre.

----- coupé ici

**Exemple 4** : Les peuples autochtones se considèrent souvent comme les gardiens de la terre sur laquelle ils vivent. Leur terre est une source de revenus, d'identité et d'appartenance. Nombreux sont ceux qui ressentent un lien direct avec leurs ancêtres et leur histoire à travers la terre.



À imprimer pour l'activité "Match-it".

**Exemple 5** : Lorsque des décisions sont prises concernant la modification des lois et des politiques foncières, les femmes, les jeunes et les groupes indigènes doivent pouvoir s'exprimer dans le cadre de ces processus. Le programme We are able se concentre sur la modification des lois et des politiques en faveur des personnes handicapées afin d'améliorer l'accès à la terre en RDC, au Burundi, en Ouganda, en Éthiopie, au Soudan et au Sud-Soudan.

----- coupé ici

**Exemple 6** : Dans de nombreux contextes, les droits des femmes à accéder à la terre et à l'utiliser dépendent de leurs maris, de leurs pères ou de leurs frères. Cela rend ces droits vulnérables et les femmes dépendantes des hommes de leur famille.

----- coupé ici

**Exemple 7** : Pour délimiter les terres, les fonctionnaires locaux doivent être formés aux méthodes et technologies de démarcation des terres. Ils doivent également avoir accès aux outils nécessaires et être mobiles.

----- coupé ici

**Exemple 8** : les données relatives aux terres délimitées et enregistrées doivent être conservées en toute sécurité. Idéalement, les données sont intégrées dans une base de données nationale. Celle-ci peut soutenir la planification des infrastructures, la protection des terres et les investissements. Un système national d'information foncière nécessite le soutien politique, le budget et les politiques nécessaires à sa mise en place.





## 1.4 Systèmes fonciers, cadre juridique et procédures d'enregistrement foncière

*Durée : 150 minutes*

*Commencez par une explication / présentation introductive des différents types de droits fonciers :*

Les droits fonciers peuvent être définis par la loi ou par la coutume. Dans de nombreux pays africains, la majorité des terres sont détenues par des propriétaires coutumiers. Les systèmes coutumiers de propriété représentent au moins 75% des terres dans la plupart des pays africains. Le régime foncier coutumier signifie que les droits, les règles et les responsabilités en matière de possession, d'occupation et d'utilisation des terres sont fondés sur les coutumes de la communauté. En même temps, la plupart de ces droits existants ne sont pas documentés et ne sont pas suffisamment protégés par la loi. Les terres relevant du régime coutumier sont le plus souvent des terres familiales et reposent sur des droits patrimoniaux. C'est le cas en Ouganda et au Burundi, par exemple. Les terres statutaires, quant à elles, sont souvent des terres individualisées et fixées par des lois formelles.

Dans de nombreux contextes, l'accès à la terre, son utilisation et sa propriété peuvent être formellement réglementés par le droit statuaire et les institutions officielles, mais localement soumis au droit coutumier ou religieux appliqué par les autorités traditionnelles. De telles situations peuvent exacerber les conflits entre les personnes qui appliquent les droits statutaires et celles qui appliquent les droits coutumiers. Cela peut être le cas lorsque les systèmes formels ne reconnaissent pas l'existence de règles coutumières ou lorsque les systèmes informels sont reconnus, mais qu'aucune relation claire n'a été établie entre les systèmes informels et formels.

L'enregistrement et la certification entraînent la transformation des droits coutumiers en droits légaux. Comme les droits sont structurés différemment dans les deux systèmes, cela peut entraîner une série de problèmes, notamment pour les femmes et les groupes vulnérables, qui finissent souvent par être dépossédés. Le gouvernement ougandais a introduit une nouvelle approche de l'enregistrement et de la création qui est censée protéger les systèmes coutumiers :

### Les CCO en Ouganda

*Le gouvernement ougandais a introduit une approche innovante en matière d'enregistrement et de certification. Cette approche prévoit l'enregistrement des droits coutumiers. Les certificats de propriété coutumière (CCO) peuvent être utilisés comme preuve de la propriété coutumière des détenteurs de droits. Les détenteurs d'un CCO peuvent louer, hypothéquer, nantir, transférer et vendre la terre, sous réserve des limitations prévues par le droit coutumier. Par rapport à d'autres systèmes, le processus d'obtention d'une CCO est directement lié au système coutumier et au système légal. Il peut être utilisé comme norme au niveau local comme au niveau national. En général, les structures traditionnelles (clans) peuvent continuer à jouer leur rôle dans la gouvernance foncière au sein du système CCO. En outre, les CCO bien documentées offrent une très grande sécurité foncière à un coût peu élevé.*

La distinction entre les droits fonciers coutumiers et les droits fonciers légaux n'est pas aussi claire qu'il y paraît. La manière exacte dont les droits fonciers sont distribués et exercés est complexe et va des droits de groupe informels à la propriété individuelle. Les pauvres et les personnes vulnérables au sein d'une communauté ont le plus souvent des droits d'utilisateur, dans le meilleur des cas. Au sein des ménages, les droits spécifiques peuvent également varier, les femmes et les jeunes ayant souvent des droits plus fragiles que les hommes chefs de famille. Dans certains contextes, un obstacle majeur pour les femmes est qu'elles ne sont pas légalement autorisées à hériter de la terre. C'est par exemple le cas en Ouganda, où les femmes peuvent perdre l'accès à la terre après le décès de leur mari. Dans

d'autres cas, bien que les droits fonciers des femmes soient légalement enregistrés, cela ne garantit pas toujours l'accès factuel à la terre après le décès du mari.

#### Les droits fonciers des femmes au Burundi

Alors que le processus d'enregistrement des terres se déroule bien, la situation des droits fonciers des femmes dans la zone de projet de ZOA reste un sujet de préoccupation majeur. Le sujet est particulièrement sensible et un mélange de craintes, de coutumes et d'incertitudes juridiques aboutit à une situation dans laquelle les droits des femmes à la terre sont très fragiles. Elles n'ont pas le droit d'hériter de la terre de leur mari ou de leur père, par exemple. De plus, les femmes mariées dépendent fortement de leur mari en ce qui concerne la gestion des terres, malgré leur rôle d'acteurs clés dans les activités agricoles. Les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole mondiale. Cependant, sans droits fonciers sûrs et sans accès à la terre, les femmes ne sont pas en mesure de travailler durablement sur la terre, d'investir et d'augmenter la production agricole.

#### Systemes fonciers en Ouganda :

- **Propriété libre** : Les propriétaires fonciers - qui doivent être des citoyens - jouissent de la pleine propriété de la terre.
- **Bail (leasehold)** : Commun pour les terrains appartenant à l'État et détenus pour une période spécifique par des non-citoyens et des résidents urbains.
- **Mailo** : date d'un accord conclu en 1900 entre le royaume du Buganda et la Grande-Bretagne. Le roi, sa famille et les chefs de clan ont reçu des terres d'une superficie d'un mille carré, d'où le nom de Mailo. En l'absence des propriétaires terriens, ces terres étaient occupées par des squatters, ce qui entraînait souvent des conflits.
- **Régime foncier coutumier** : peut impliquer une propriété foncière collective (communale), familiale et individuelle, en fonction de l'utilisation.

Source : Takeuchi et al, 2016, p.63

Cependant, chaque pays dispose d'un contexte juridique et coutumier différent en matière de droits fonciers. Vous trouverez ci-dessous une brève explication du cadre juridique du Burundi et de l'Ouganda. En général, il est important de relier autant que possible le travail d'enregistrement des terres aux lois foncières existantes, sans pour autant ignorer les coutumes locales.

Burundi : La loi foncière en vigueur au Burundi était censée intégrer le système coutumier existant au droit statuaire. La loi foncière de 2011 a introduit les certificats fonciers comme alternative aux titres pour l'enregistrement des droits fonciers coutumiers. La loi permet la reconnaissance des systèmes fonciers coutumiers. En outre, l'administration foncière du Burundi a été décentralisée et le système judiciaire local a été renforcé. La loi foncière prévoit la mise en place de services fonciers communaux (SFC). Les SFC mesurent les parcelles, traitent les conflits fonciers au niveau local et délivrent des documents aux propriétaires fonciers.

L'Ouganda a introduit un système de certificats de propriété coutumière destiné à renforcer les droits fonciers coutumiers. Des ONG, dont ZOA, ont mis en place des programmes d'enregistrement de la propriété pour soutenir la protection des terres coutumières. L'objectif est de fournir des documents légaux aux personnes et de générer des données qui démontrent de manière concluante les limites des terres et qui peuvent être transférées vers le système national d'information foncière actuellement en cours de développement en Ouganda. L'objectif est de rendre les informations numériques sur les terres coutumières enregistrées accessibles au niveau national ainsi qu'au niveau local et de s'assurer que les droits existants sont connus et protégés.

Le gouvernement ougandais a adopté une politique foncière nationale, une stratégie pour le secteur foncier et plusieurs autres textes législatifs pour résoudre les problèmes liés aux droits fonciers qui résultent de conflits violents, de déplacements de population et de désaccords généraux sur les terres. Parmi les politiques et les lois qui existent en Ouganda et qui traitent de la terre, on peut citer : La Constitution de l'Ouganda de 1995 ; le Plan d'action pour la mise en œuvre de la politique foncière nationale de l'Ouganda 2015/16 - 2018/19 ; la réglementation foncière de 2001 ; la loi sur les terres (amendement) de 2010 ; la loi sur l'aménagement du territoire (amendée) de 2020 ; la loi sur la foresterie nationale et la plantation d'arbres de 2003 et la loi sur l'exploitation minière de 2003.

Il est essentiel, dans le cadre du travail sur les droits fonciers, de collaborer au sein de réseaux et de comprendre le travail sur les droits fonciers d'autres organisations ainsi que du gouvernement. Cela permet d'élargir l'éventail des efforts déployés et de favoriser la coordination et la coopération. Au lieu de tout faire tout seul, entrez en contact avec d'autres parties prenantes qui soutiennent déjà les droits fonciers et travaillent activement sur les droits fonciers dans le pays. Vous pourrez peut-être les soutenir ou les rejoindre.

Il peut être utile d'inviter un expert à expliquer le cadre juridique (et/ou coutumier) des droits fonciers et les procédures d'enregistrement des droits fonciers dans votre zone d'intervention particulière. Mais même sans l'intervention d'un expert, vous serez en mesure de recueillir de nombreuses contributions sur le contexte spécifique des droits fonciers au sein du groupe. De nombreux participants auront des connaissances acquises au sein de leur propre communauté et pourront également avoir une expérience des exigences légales en matière d'accès à la terre et de propriété foncière.

*Pour que les participants comprennent bien le cadre juridique et les procédures de l'enregistrement des droits fonciers telles qu'elles sont appliquées dans leur pays et leur zone d'intervention, invitez un expert qui pourra faire une présentation et qui pourra être interviewé par les participants. Voir l'activité "Présentation d'un expert et entretien" ci-dessous pour savoir comment procéder.*

#### Activité : Présentation et interview d'un expert

Objectif : Les participants acquièrent une connaissance et une compréhension du cadre juridique, y compris des institutions impliquées, et des procédures concrètes de l'enregistrement des droits fonciers dans leur zone d'intervention.

Durée : 120 minutes

- Invitez un expert en droits fonciers, tel qu'un administrateur foncier (local), une personne travaillant sur un projet de droits fonciers pour une ONG ou une organisation internationale, et/ou un avocat ayant une expérience en matière de droits fonciers. Il peut s'agir d'un expert au niveau national ou dans un contexte local spécifique, idéalement les deux (deux experts).
- Demandez-leur de se joindre à vous pour la formation et de préparer une présentation sur 1) le cadre juridique des droits fonciers dans le pays / la zone d'intervention, y compris les institutions impliquées, et son histoire ; et sur 2) les procédures de l'enregistrement des droits fonciers dans le pays / la zone d'intervention.
- Demandez aux participants à la formation de préparer **à l'avance des** questions d'entretien ou de discussion à poser à l'expert ou aux experts après la présentation. *Voici quelques exemples de questions :*
  - *Quels sont les acteurs (nationaux, locaux, officiels, coutumiers) impliqués dans les questions relatives aux droits fonciers ?*
  - *Quelle est la différence entre les droits fonciers coutumiers et les droits fonciers statutaires (formalisés) dans le pays X / la zone d'intervention ?*
  - *Comment les droits fonciers coutumiers sont-ils mis en œuvre dans la pratique ?*
  - *Quels sont les droits fonciers les plus fréquents (accès, propriété, utilisation) ?*
  - *Les droits fonciers coutumiers sont-ils inclus dans les droits fonciers légaux ? (enregistrement)*
  - *Y a-t-il une différence entre les hommes et les femmes selon le système juridique ?*
  - *Quels sont les droits fonciers des femmes ?*
  - *Quels sont les types de conflits fonciers les plus fréquents dans le pays x / la zone d'intervention ?*
  - *En cas de conflit foncier, quels sont les tribunaux compétents ?*
  - *Quels sont les risques liés aux procédures de l'enregistrement foncière et quels sont les groupes marginalisés (potentiels) dans ces procédures ?*

## 1.5 Conflits fonciers et sensibilité aux conflits

*Durée : 75 minutes*

*Vous trouverez dans ce chapitre des explications sur les conflits fonciers et la sensibilité aux conflits. Vous n'êtes pas obligé de tout partager, mais vous pouvez choisir les éléments qui vous semblent les plus pertinents pour vos participants.*

La relation entre la terre et les conflits violents est évidente, que l'on parle de la façon dont les questions foncières fonctionnent comme des facteurs de causalité ou d'aggravation des conflits, ou que l'on pense aux questions foncières qui se posent dans les situations d'après-conflit. La terre peut être protégée par un accord et une documentation sur l'emplacement d'un terrain et les dimensions de la parcelle, mais seulement après avoir résolu les conflits liés à cette parcelle spécifique.

Il existe certains types généraux de conflits fonciers :

- Conflits de frontières (par exemple, désaccord entre voisins sur les limites d'une parcelle) ;
- Conflits d'héritage (par exemple entre enfants de sexe masculin et féminin) ;
- Les conflits de propriété foncière dus à la corruption administrative ou politique (par exemple, les conflits entre les grands propriétaires terriens et les petits agriculteurs qui dépendent de l'accès à la terre mais n'ont pas de droits de propriété formels) ;
- Les conflits fonciers liés à la vente ou à la location de terrains (par exemple, lorsqu'un terrain est vendu ou loué à plusieurs personnes à la fois) ;
- Les conflits fonciers liés aux déplacements de population (par exemple, entre un réfugié de retour et la personne qui vit désormais sur "sa" terre) ;
- Conflits fonciers entre les citoyens et l'État concernant l'utilisation des terres (publiques).

Les projets de ZOA relatifs aux droits fonciers soutiennent la résolution des conflits locaux entre les membres de la communauté avant toute démarcation des terres. L'importance de la résolution des conflits avant le lancement d'un projet de droits fonciers est illustrée ci-dessous.

### Le Burundi :

*Le cœur du programme de droits fonciers est l'enregistrement de l'emplacement d'un terrain et des dimensions de la parcelle, mais seulement après avoir résolu les conflits liés à cette parcelle spécifique. La combinaison entre l'enregistrement des terres et la résolution des conflits est au cœur du travail au Burundi. La résolution des conflits par la médiation entre les parties en conflit, en particulier entre les rapatriés et les résidents, et l'enregistrement des résultats de la médiation sont considérés comme la base pour assurer une résolution durable des conflits et la sécurité foncière de toutes les parties. La sécurité foncière donne aux parties la possibilité d'utiliser leurs terres de manière durable et de réaliser des profits par le biais d'investissements économiques.*

### République démocratique du Congo :

*Le projet de ZOA sur les droits fonciers en République démocratique du Congo était basé sur des titres de groupe. Une étape cruciale avant la délivrance des titres de groupe est la résolution des conflits. Les plaintes, les litiges, les erreurs éventuelles et les conflits doivent être identifiés et transmis à des structures spécialisées pour la médiation et la résolution des conflits, avant que les titres de groupe ne soient délivrés. L'enregistrement des droits fonciers sécurisés ne peut avoir lieu que lorsque chaque partie intéressée approuve les parcelles délimitées. Cela nécessite une résolution des conflits.*



**La sensibilité aux conflits** est nécessaire pour chaque projet que nous menons. La sensibilité aux conflits est la capacité d'une organisation à.. :

1. Comprendre le contexte dans lequel il opère.
2. Comprendre les interactions entre ses interventions et ce contexte.
3. Agir en fonction de la compréhension de ces interactions, afin de minimiser les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs sur les conflits.

La sensibilité aux conflits est importante pour toute organisation ou projet, car leur présence et leurs interventions peuvent facilement nuire aux bénéficiaires et au contexte plus large, avec des risques élevés pour la population et pour la réputation de l'organisation. En outre, chacun d'entre nous a ses propres expériences et a appris des normes sociales qui façonnent nos préjugés conscients et inconscients et influencent notre prise de décision. La sensibilité aux conflits, en tant qu'approche, aide le personnel et les partenaires à réfléchir à ces préjugés et peut les aider à transformer des attitudes potentiellement préjudiciables.

La terre est un **bien très sensible, car elle est source de revenus, de nourriture, d'identité et de pouvoir**. Il en résulte une diversité d'intérêts pour la terre. En modifiant le statu quo des droits fonciers, certains acteurs y gagneront et d'autres y perdront. Il est donc nécessaire d'évaluer en permanence la situation en tenant compte des conflits afin de pouvoir faire face à l'évolution des intérêts et des comportements.

La vidéo suivante montre également l'importance de la résolution des conflits dans le processus d'enregistrement des terres. Cette vidéo donne une illustration plus générale des conflits autour de la terre. Elle prête également attention au contexte dans lequel le projet est mis en place, à l'importance des droits fonciers et aux raisons pour lesquelles les conflits autour de la terre se produisent.

Résolution des conflits dans le projet de certification foncière à Makamba, Burundi :

<https://www.youtube.com/watch?v=LyGTflWe3cc> .

L'analyse des conflits (fonciers) est nécessaire, car la réduction des conflits peut servir de base à l'élaboration d'une stratégie plus large en matière de droits fonciers. L'analyse des conflits joue également un rôle particulièrement précieux en aidant le personnel à remettre en question ses propres hypothèses. Le personnel peut souvent croire qu'il connaît son propre contexte et qu'il a une compréhension profonde du conflit. Bien que cela soit souvent vrai, il y a de multiples perspectives à prendre en compte et il est important de se rappeler qu'il n'y a pas qu'une seule véritable interprétation d'un conflit. Les hypothèses doivent être remises en question, afin de s'assurer que nous ne perpétons pas des perspectives biaisées et d'identifier les lacunes dans notre connaissance des conflits.

Il est nécessaire de connaître les différents mécanismes de résolution des conflits. Il existe de nombreuses façons d'aborder les conflits fonciers :

- Médiation
- Négociation
- Justice
- Désescalade : facilitée par des tiers de confiance



La médiation est une option fréquemment choisie pour résoudre les conflits. ZOA l'a notamment appliquée au Burundi et en République démocratique du Congo. La médiation est un processus qui peut aider à préserver les relations entre les parties en conflit. Il s'agit d'un processus sur lequel les parties en conflit se mettent d'accord. Au lieu qu'une tierce partie prenne une décision, un médiateur neutre aide à favoriser un accord dont les parties en conflit sont satisfaites. Les parties ne sont liées par aucun élément de la médiation tant qu'elles n'ont pas signé un accord de règlement. Les résultats de la médiation doivent être suivis à long terme.

L'encadré ci-dessous décrit le succès des comités de dialogue et de médiation (CDM) en République démocratique du Congo. Outre ces succès, il existe également des défis pour les CDM en RD Congo et pour la médiation en général. La collecte de données et le stockage des résultats restent une question difficile. Les lignes directrices sur les droits fonciers donnent plus de détails sur les avantages et les défis. Par exemple, les relations avec les structures judiciaires formelles et les autres autorités peuvent être difficiles. La durabilité des résultats de la médiation est souvent trop faible. La durabilité peut être améliorée en faisant témoigner les autorités.

#### Les CDM en RD Congo

*Les CDM sont constitués de groupes de personnes locales qui agissent en tant que médiateurs volontaires et reçoivent une formation. Ils parviennent à régler les conflits intracommunautaires et de plus en plus à résoudre les conflits entre les petits agriculteurs (métayers) et les grands propriétaires terriens. En cas de médiation réussie, des documents sont signés par toutes les parties ainsi que par les responsables du village et servent de preuve du résultat obtenu. Les CDM ont utilisé le soutien d'acteurs politiques et d'autres tierces parties pour amener les grands propriétaires terriens à la table des négociations.*

*Après avoir partagé et discuté avec les participants les éléments clés sur les conflits fonciers et la sensibilité aux conflits, vous pouvez passer à l'activité Jeu de rôle (voir page suivante).*



Objectif : Contribuer à mieux comprendre les racines profondes d'un conflit foncier.

Description : Il n'y a pas de répliques fixes ni de répétitions préalables. Dans leur rôle, les acteurs parlent et réagissent les uns aux autres. Le plus important est de réagir spontanément et intuitivement, sans trop réfléchir. Il est très utile qu'une personne supplémentaire documente les différentes étapes ou scènes en les illustrant/notant sur un tableau. Cette documentation permet une analyse commune après la performance, afin de s'assurer que tout le monde se rend compte de ce qui s'est passé et de vérifier si tous les participants ont vécu la situation de la même manière.

Scénario :

Un projet a été mis en place pour permettre aux agriculteurs de délimiter et d'enregistrer leurs terres plus facilement et à moindre coût, et pour renforcer leurs droits fonciers. Un agriculteur, ancien capitaine de l'armée, a entendu parler de ce projet et souhaite délimiter et enregistrer ses terres. Le capitaine veut s'assurer que la veuve, qui a actuellement accès à la terre, quitte sa terre, qu'elle a reçue du père du capitaine. Il souhaite protéger légalement ses terres en les faisant délimiter avec l'aide d'une ONG. Un président local, choisi par la communauté, coordonne et dirige cet exercice. Les voisins immédiats sont présents à la réunion de démarcation pour donner leur accord ou leur désaccord. Cela peut entraîner des conflits, car les conflits surgissent souvent à l'occasion de la démarcation des terres. L'équipe locale de résolution des conflits/médiation doit servir de médiateur entre les voisins. Le chef de clan est membre de cette équipe et sert de médiateur entre les deux voisins opposés.

Rôles :

- Agriculteur/capitaine de l'armée qui souhaite délimiter sa terre et chasser une veuve
- Veuve qui veut rester sur ses terres
- les voisins immédiats qui soutiennent la veuve ou l'agriculteur
- Témoins qui témoignent soit pour la veuve, soit pour l'agriculteur (choix d'un camp)
- Le chef de clan qui dirige la médiation
- L'autorité local qui souhaite que la démarcation se poursuive

Tous les rôles sont nécessaires (les voisins jouent également le rôle de témoins).

- Un illustrateur/documentaliste

L'évaluation : L'évaluation est nécessaire et montrera aux participants qu'il n'est pas courant que tout le monde ait la même perspective.

Questions directrices :

- Comment avez-vous vécu le jeu de rôle en tant que spectateur(s) ?
- Comment avez-vous vécu le jeu de rôle en tant qu'acteur ?
- Le jeu de rôle vous a-t-il permis d'acquérir de nouvelles connaissances ?

## 1.6 Évaluation de la journée

*Durée : 15 minutes*

*Faites preuve de créativité dans l'évaluation de la journée avec vos participants, mais pensez aux éléments suivants :*

- *Revenez sur les attentes au début de la formation : Sont-elles satisfaites ou non ?*
- *Qu'a appris le participant ?*
- *Qu'est-ce qui a été apprécié concernant l'animation et la logistique de la formation ?*
- *Qu'est-ce qui peut être amélioré en ce qui concerne l'animation et la logistique de la formation ?*



## 2. MODULE 2A : Droits fonciers inclusifs

<b>Objectif :</b>	Les participants comprennent l'importance d'une approche inclusive des droits fonciers et développent des stratégies pour y parvenir dans leur contexte.
<b>Durée de l'enquête :</b>	Un jour.
<b>Éléments clés :</b>	Droits fonciers dans We are Able!, Droits fonciers et groupes ayant des besoins spécifiques, Cadre juridique pour les droits des personnes handicapées, Obstacles à la sécurité foncière et Stratégies pour surmonter les obstacles.

### 2.1 Récapitulation et introduction

*Durée : 30 minutes*

- *Soyez créative en commençant la journée de formation avec vos participants et assurez-vous d'inclure les éléments suivants :*
- *Récapitulation de la journée de formation précédente (vous pouvez demander à un ou deux participants de la préparer de manière créative).*
- *Programme du jour.*
- *Règles et logistique.*

### 2.2 Droits fonciers & We are Able!

*Durée : 90 minutes*

- *Commencez par demander aux participants pourquoi les droits fonciers sont importants pour les personnes handicapées. Discussion en plénière - noter les points clés sur un tableau de conférence.*
- *Poursuivez en expliquant le programme We are Able! et la manière dont les droits fonciers sont intégrés dans l'approche (utilisez également la présentation PowerPoint).*

L'indicateur WaA6 du projet We are able! est : ***"La proportion de la population adulte handicapée totale qui a des droits fonciers sécurisés, (a) avec des documents légalement reconnus, et (b) qui perçoit ses droits fonciers comme sécurisés, par sexe et par régime foncier"***.

Présenter les résultats de l'évaluation de base de cet indicateur (voir la présentation PowerPoint) :

- Les personnes handicapées ont des droits fonciers moins sécurisés que les personnes non handicapées ;
- Les femmes ont des droits fonciers moins sécurisés que les hommes, et les femmes handicapées sont celles qui ont les droits fonciers les moins sécurisés.

*Passez à l'activité "Mind map" expliquée à la page suivante.*



## Activité : Mind map

Objectif : Les participants comprennent mieux comment la sécurité des terres est liée à l'objectif général et aux autres éléments de la stratégie du projet We are Able!

Matériel nécessaire : Tableau de conférence, marqueurs.

Durée : 20 minutes.

Instructions :

- Tracez un cercle au milieu d'un tableau de conférence et écrivez "sécurité foncière & WaA!" dans ce cercle.
- Demandez aux participants quels liens ils voient entre la sécurité foncière et WaA! comment les droits fonciers sont-ils intégrés dans WaA!
- L'animateur écrit et dessine les suggestions des participants et tente de les relier entre elles le cas échéant.
- Demandez aux participants s'ils reconnaissent les trois volets de WaA! (1. mobilisation communautaire, 2. renforcement des OPH / OSC, 3. engagement des autorités publiques) dans les éléments qui ont été mentionnés / dessinés sur le Mind map.

*Après le Mind map, continuez à expliquer les liens entre les droits fonciers et WaA!*

- **Lien entre les droits fonciers et la sécurité alimentaire** et les 4 piliers (disponibilité, accès, utilisation, stabilité).
  - La **sécurité alimentaire** repose sur quatre piliers : La disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité.
    - Disponibilité : Rareté et fragmentation des terres, pression sur les terres.
    - L'accès : Un aspect crucial de l'accès est l'accès aux ressources productives, dont la terre est l'une des principales ressources pour la production alimentaire. Des obstacles de nature physique, culturelle et institutionnelle peuvent empêcher les personnes handicapées d'accéder à la terre en tant que ressource productive.
    - L'utilisation : Comment les terres sont-elles utilisées et gérées ? Existe-t-il une planification de l'utilisation des terres ? Comment les personnes handicapées sont-elles impliquées au niveau familial et au niveau de l'administration ?
    - Stabilité : Les conflits fonciers sont un facteur majeur de déstabilisation de l'utilisation efficace de la terre en tant que ressource productive. Les conflits fonciers peuvent survenir entre voisins, entre les citoyens et le gouvernement, entre les personnes déplacées ou les réfugiés et les communautés d'accueil, mais aussi très souvent entre les membres d'une même famille. Cela ne déstabilise pas seulement l'utilisation de la terre, mais aussi la structure sociale et économique des familles.
- **Lien entre les droits fonciers et l'inclusion/l'exclusion (les plus vulnérables)**
  - Le travail sur les droits fonciers semble toujours délicat. Pas en dernier lieu parce que le processus peut entraîner l'exclusion de certaines personnes ou de certains groupes s'il n'est pas mené de manière très prudente et consciencieuse. Il peut s'agir de femmes (en particulier

de veuves, de femmes séparées ou divorcées), de personnes handicapées, de réfugiés, de rapatriés, de communautés d'accueil, de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) et de personnes sans terre.

- Lien entre les **droits fonciers et les activités de lobbying et de plaidoyer**
  - Droits fonciers - niveau communautaire (mobilisation communautaire)
  - Droits fonciers - au niveau des OPH et des OSC (renforcement)
  - Droits fonciers - Engager les autorités

*Après les explications, passez à l'activité : Course aux droits fonciers.*

#### Activité : Course aux droits fonciers

Objectif : Comprendre comment des personnes différentes dans des situations différentes sont affectées différemment par les interventions en matière de droits fonciers.

Matériel nécessaire : Ruban adhésif, profils imprimés, déclarations imprimées ([profils et déclarations sur les pages suivantes](#))

Durée : 20 minutes pour l'exercice, 20 minutes pour la discussion.

Instructions :

- Tracez une ligne de départ (par exemple à l'aide d'un ruban adhésif), idéalement pas au fond de la salle, mais à peu près au tiers de celle-ci.
- Chaque participant reçoit un profil (tous les profils sont présentés dans les pages suivantes).
- L'animateur lit les déclarations (fournies dans les pages suivantes) et chaque participant décide s'il fera un pas en avant, un pas en arrière ou s'il restera là où il est.
- Demandez aux participants de regarder autour d'eux dans l'intervalle et de se rappeler comment ils se sentent par rapport à leur position.

Évaluation :

Chacun explique brièvement qui il était (quel profil) et comment il s'est senti, quelles étaient ses pensées pendant l'exercice. Demandez-leur quelles sont les nouvelles perspectives ou idées qu'ils retiennent de cet exercice.

À imprimer pour l'activité "Course aux droits fonciers".

**Profils pour la course aux droits fonciers :**

**Profil 1 :** Jeune femme célibataire. Vous vivez sur les terres de votre père. Vous espérez épouser le fils de votre voisin. Vous avez été à l'école pendant cinq ans ; vous ne savez pas très bien lire et écrire. Votre principale occupation est de travailler sur la terre que possède votre père. Votre famille cultive du manioc, des haricots, des arachides et des fruits.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 2 :** jeune femme célibataire. Vous étudiez la médecine dans la capitale. Votre famille possède des terres à quelques centaines de kilomètres. La dernière fois que vous êtes rentrée chez vous, c'était à Noël. Vous souhaitez partir à l'étranger pour poursuivre vos études. Vous travaillez dans un café et vous recevez une allocation d'études.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 3 :** Jeune homme célibataire. Vous avez terminé vos études il y a un an. Cela fait six ans que vous êtes à l'école. Vous n'avez pas de projets concrets pour l'avenir. Votre famille possède des terres, mais vous ne voulez pas devenir agriculteur. Dans la région où vous vivez, il n'y a pas grand-chose à faire. Il y a un groupe armé dans les montagnes et vous avez entendu dire qu'ils payaient bien si vous les rejoigniez.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 4 :** Homme marié. Vous et votre femme possédez une terre que vous avez achetée ensemble. Votre femme travaille dans les champs de manioc et d'arachide. Vous vous occupez vous-même du bétail et des poulets. Vous construisez un nouveau poulailler. Vous voulez acheter la terre de votre voisin. Vous économisez de l'argent pour cela. Vous avez trois enfants.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 5 :** Veuve. Vous vivez sur les terres de votre défunt mari. Votre famille possède des terres à 20 km de là. Vous avez quatre enfants. Votre principal revenu provient des cultures que vous faites pousser. Vous achetez et vendez également de l'huile végétale et de la farine.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 6 :** Veuve. Vous vivez sur les terres de votre beau-frère. Il a repris les terres de votre mari lorsque celui-ci est décédé. Vous avez deux filles. Votre seul revenu provient des tomates que vous cultivez.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 7 :** Homme handicapé. Vous avez une mauvaise jambe et des problèmes de dos. Vous ne possédez pas de terre. Vous travaillez parfois dans le champ de votre frère, mais il dit que vous êtes trop lent et que vous ne lui êtes d'aucune aide.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 8 :** Homme marié. Vous êtes propriétaire d'un grand terrain. Vous avez loué une partie de ces terres à des métayers/locataires. Sur le reste, vous avez du bétail et des arbres fruitiers. Vous avez également un atelier de réparation de moteurs. Vous avez cinq enfants.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 9 :** Réfugié, chef de famille. Vous avez reçu un terrain de 50 m x 50 m pour y vivre et l'utiliser pour l'agriculture. Vous utilisez également le terrain d'un voisin qui est résident. Vous lui payez 10 dollars par mois. Vous cultivez des légumes et des pommes de terre, principalement pour la consommation du ménage.

----- COUPEZ ICI -----

**Profil 10 :** Fille handicapée. Vous vivez avec votre mère qui a été chassée avec vous par votre père lorsqu'il a appris que sa femme avait donné naissance à une fille handicapée. Votre mère a le droit d'utiliser un petit terrain sur la propriété de son père où elle cultive des légumes. Vous n'avez aucun espoir d'hériter d'un terrain de votre père ou de la famille de votre mère.



**Déclarations pour la course aux droits fonciers :**

1. Le gouvernement fournit gratuitement des titres de propriété à tous les propriétaires fonciers. Si vous possédez des terres, faites un pas en avant.
2. La récolte de légumes est mauvaise. Si vous pensez que cela a un effet négatif sur vos revenus, prenez un pas en arrière.
3. L'économie est en crise. Si vous possédez des terres, faites un pas en avant. Si vous avez plusieurs sources de revenus, faites un pas en avant.
4. En raison des conflits, de nombreuses personnes tentent d'acquérir davantage de terres. Si vos terres sont sûres ou si vous pensez pouvoir y accéder, faites un pas en avant.
5. Le gouvernement augmente les taxes sur les terrains. Si vous possédez des terres, prenez un pas en arrière.
6. Votre voisin empiète sur votre terrain. Si vous pensez pouvoir le faire partir, restez où vous êtes, si vous pensez qu'il va s'approprier votre terrain, faites un pas en arrière, si vous ne vous en souciez pas, faites un pas en avant.
7. Une société minière s'installe dans votre ville natale. Elle propose aux gens de l'argent pour leurs terres. Si vous pouvez vendre un terrain et en conserver une partie, faites un pas en avant. Si vous pensez que votre famille pourrait vous chasser et vendre la terre que vous utilisez, faites un pas en arrière. Si cela ne vous intéresse pas ou si vous ne voulez pas vendre, restez où vous êtes.
8. Votre père meurt. Si vous pensez que vous allez hériter de la terre, faites un pas en avant.
9. Si vous pensez que vos proches pourraient essayer de s'approprier votre terre, prenez un pas en arrière.
10. Une ONG vient en aide aux agriculteurs sans terre. Si vous ne possédez pas de terres et que vous souhaitez les cultiver, faites un pas en avant.
11. Regardez autour de vous et réfléchissez à votre situation actuelle. Si vous entrevoyez un avenir positif, faites un pas en avant.

## 2.3 Droits fonciers et groupes ayant des besoins spécifiques

*Durée : 120 minutes.*

Aspects particuliers de l'inclusion des groupes marginalisés en ce qui concerne l'accès à la terre (propriété). *L'animateur peut choisir les groupes les plus pertinents pour le public et le contexte :*

- Personnes avec handicap (préciser les types de handicap)
- Les femmes (en particulier les veuves, les femmes divorcées, les femmes en situation de polygamie, ...)
- Jeunesse ( ?)
- Détenteurs de droits fonciers secondaires
- Personnes sans terre

**Activité :** *Identifier les principaux groupes marginalisés en matière d'accès à la terre et de propriété foncière.*

- *Parlez pendant 5 minutes à votre voisin qui vous considérez comme marginalisé en matière d'accès à la terre et de propriété/prise de décision sur la terre dans votre zone d'intervention.*
- *En plénière, demandez à quelques couples de partager ce qu'ils ont trouvé et d'en dresser la liste sur un tableau de papier. Laissez les autres groupes faire des commentaires et des ajouts.*

### Situation des personnes touchées par la lèpre

*Un cas en Éthiopie : Un petit quartier (léproserie) où vivent des personnes atteintes de la lèpre a été menacé d'expulsion parce qu'un promoteur de projet voulait y construire. Les personnes atteintes de la lèpre vivant dans ce quartier n'avaient pas de droits garantis sur ce terrain. We are Able! a apporté son soutien à l'organisation locale et a fait pression sur le gouvernement local en faveur de ce groupe de personnes sur le point d'être expulsées. Finalement, l'expulsion a été refusée et ils travaillent maintenant à garantir les droits fonciers des personnes atteintes de la lèpre.*

*Les personnes atteintes de la lèpre se trouvent dans des situations similaires dans d'autres pays également. L'exclusion extrême et le déni de droits des personnes atteintes de la lèpre sont importants, bien que le traitement ne présente aucun risque d'infection ou de transmission, mais les conséquences restent visibles.*

*Montrez l'image ci-dessous (page suivante) aux participants et expliquez les concepts d'égalité et d'équité.*

- **L'égalité** signifie que chaque individu ou groupe de personnes bénéficie des mêmes ressources ou opportunités.
- **L'équité** reconnaît que chaque personne se trouve dans une situation différente et alloue les ressources et les opportunités exactes nécessaires pour atteindre un résultat égal.

*Demandez aux participants comment ils interprètent l'image (page suivante) et comment ils l'interpréteraient dans le contexte de l'accès à la terre et de la sécurité foncière pour les personnes handicapées et d'autres groupes ayant des besoins spécifiques. Une fois que les différents participants ont fait part de leurs idées, demandez-leur également ce que représente le mur/la clôture dans ce contexte et comment WaA ! pourrait contribuer à abaisser les barrières.*



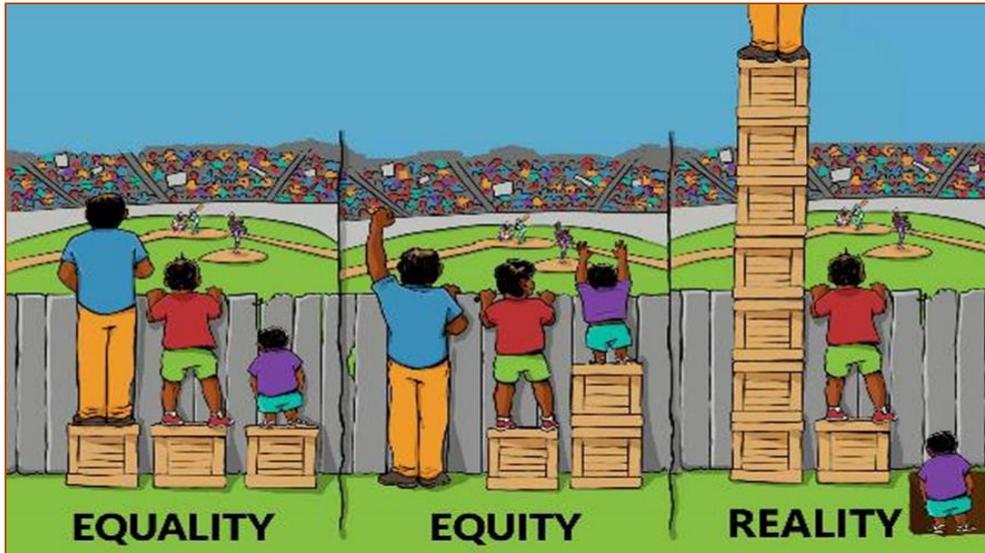


Figure 2 Image symbolique de l'égalité, de l'équité et de la réalité.

Source : Académie de La Haye pour la gouvernance locale : Académie de La Haye pour la

*Continuer à expliquer l'égalité des sexes dans le contexte des droits fonciers.*

#### Droits fonciers et égalité des sexes

Les femmes ont toujours joué un rôle fondamental dans l'agriculture africaine et contribué au développement agricole. Cependant, sous la domination coloniale européenne, les femmes ont souvent perdu leurs droits à la terre en raison des réformes foncières introduites par les Européens. Les Européens pensaient que la culture était un travail d'homme. En Asie, la situation est similaire dans de nombreux pays. Les femmes consacrent beaucoup de temps aux activités agricoles, mais leur contribution est souvent peu reconnue par les hommes ou les décideurs politiques.

Dans les situations de conflit et de fragilité, les femmes qui perdent leur mari sont souvent chassées de leurs terres par des parents ou des voisins. Faute de documents attestant de leurs droits, il leur est difficile de récupérer leurs terres, même lorsque la situation est redevenue plus stable. Dans d'autres situations, les femmes se sentent incapables de quitter un mari violent parce qu'elles n'ont pas accès à la terre en dehors de leur relation et qu'elles ne bénéficient d'aucune protection juridique de leurs droits existants.

*Présentez l'activité "histoires de vie" (page suivante) et demandez aux participants de l'exécuter.*

## Activité : Histoires de vie

Objectif : Comprendre, à partir des histoires de vie de personnes handicapées, les facteurs positifs et négatifs des procédures d'enregistrement des droits fonciers.

Matériel nécessaire : Histoires de vie imprimées, feuilles de tableau de papier, marqueurs.

Préparation : Imprimez les histoires de vie qui se trouvent sur la page suivante ou recueillez de nouvelles histoires de vie dans votre zone d'intervention et imprimez-les. Les histoires de vie de la page suivante ont toutes été recueillies et fournies par les équipes de WaA! au Burundi, en République démocratique du Congo et en Ouganda. Les noms figurant dans les histoires de vie ont été modifiés afin de protéger la vie privée.

Durée : 50 minutes pour l'exercice, 20 minutes pour la discussion en plénière.

Instructions :

- Répartissez les participants en groupes de 4 à 5 personnes.
- Donnez à chaque groupe trois ou quatre histoires de vie imprimées.
- Dans chaque groupe, une personne lit à haute voix une histoire de vie au groupe.
- Après avoir écouté chaque histoire de vie, le groupe discute pour identifier les facteurs positifs et négatifs pour la personne handicapée dans le processus d'enregistrement foncier. Le groupe dresse une liste de ces facteurs sur un tableau de papier.

Évaluation en plénière :

- Laissez chaque groupe présenter brièvement les facteurs positifs et négatifs qu'ils ont identifiés à partir des histoires de vie.
- Demandez-leur s'ils peuvent penser à d'autres facteurs positifs et négatifs qui n'ont pas été reflétés dans les histoires de vie.

### R.D. du Congo

Dans le territoire de Kalehe, Chefferie Buhavu, Groupement Mbiga Sud, Village Tchofi, sous-village Bukonoza, M. Francis et Mme Aline sont tous deux personnes avec handicap dans leur communauté. Lors de la distribution des champs de la famille pendant l'héritage, ils n'ont pas reçu leurs parts de leurs familles respectives. Après avoir été sensibilisés par le projet WaA! aux droits et à l'inclusion des personnes avec handicap, ils ont fait pression sur leurs frères et sœurs pour qu'ils réclament leurs parts. Ces derniers leur ont répondu que la distribution avait eu lieu à une époque où les droits des personnes avec handicap n'existaient pas ou n'étaient connus de personne. Aujourd'hui, ils se sentent lésés parce qu'ils sont victimes de discrimination au sein de leur famille et de leur communauté et qu'ils ne jouissent pas de leurs droits à la propriété foncière.

### Burundi

Louis est originaire du village de SHAKA, dans la commune de KAYOGORO. Il vit avec une jambe handicapée. Son père est encore en vie, mais il a divisé la propriété familiale entre ses trois fils et chacun a enregistré sa part pendant l'enregistrement foncière dans leur village. Etienne a retiré le certificat foncier de sa propriété pour éviter de futurs conflits fonciers avec ses frères et sœurs. Il a l'intention d'hypothéquer son certificat foncier auprès d'une microfinance afin de bénéficier d'un crédit pour lancer des activités génératrices de revenus. Parmi les difficultés rencontrées au cours du processus de certification foncière, il évoque le manque de moyens financiers pour le paiement du certificat foncier et les longues procédures liées aux allers-retours au Service Foncier Communal (SFC) pour la demande et le retrait du certificat alors que ses moyens financiers sont limités en plus de son infirmité.

### Ouganda

"Je m'appelle Sandra et j'ai 50 ans. Je suis mariée à Richard qui a maintenant 78 ans. Nous avons 7 enfants (3 filles et 4 garçons). Auparavant, nous avons de nombreux conflits fonciers sur nos terres familiales. Aussi, lorsque le comité foncier régional (ALC) est venu sur le marché voisin pour parler à la communauté de l'enregistrement des terres coutumières, nous y avons vu l'occasion de documenter nos terres. Mon mari a deux femmes, et je suis la deuxième.

Après avoir reçu les informations de l'ALC, mon mari est venu m'informer de la décision d'enregistrer la terre, décision que j'ai soutenue. Il est allé chercher le formulaire d'enregistrement des terres, mais au moment de le remplir, mon nom et ceux de mes enfants ont été omis. Il n'a inscrit que le nom de sa première femme et de son fils en plus de son propre nom.

Je ne suis pas heureuse car s'il arrive quelque chose à mon mari, je suis sûre que l'autre femme et ses enfants me chasseront de cette terre. Actuellement, elle m'a même enlevé une parcelle que mon mari m'avait donné à cultiver. J'aimerais accompagner mon mari auprès des autorités du sous-comté pour que mon nom figure sur le certificat. Je ne veux pas perdre ma seule source de revenus. Actuellement, je cultive environ 2 acres de jardin, mais cette terre est enregistrée au nom de l'autre femme de mon mari.

ZOA devrait également veiller à ce que les personnes handicapées obtiennent des informations correctes sur l'enregistrement des terres, car en ce qui me concerne, je n'ai pas vu toutes ces choses au début, j'aurais demandé de l'aide aux autorités du sous-comté plus tôt, mais maintenant c'est vraiment compliqué et coûteux pour moi de régler ces questions.

## Burundi

Jean est originaire du village de Rusovu, commune de KAYOGORO. Son membre inférieur a été paralysé dans son enfance à cause de la poliomyélite. Pour obtenir la propriété foncière par héritage, sa sœur a dû intervenir car la famille le stigmatisait à cause de son infirmité. Salvator dit qu'il n'a pas les moyens de payer les frais de transport et le certificat foncier car il est dépendant du ménage de tutelle. Il ajoute qu'il souhaite retirer le certificat pour que ses droits fonciers soient protégés et qu'il puisse l'utiliser sans souci, mais qu'il n'en a pas les moyens financiers.

Grâce aux procédures systématiques de l'enregistrement foncière, certaines personnes handicapées ont pu enregistrer des terres à leur nom, mais d'autres n'en ont pas parce que leur famille les ignore lors de la division des biens familiaux, explique M. Salvator.

Pour s'assurer que le processus de certification foncière n'est pas discriminatoire, il suggère que les personnes avec un handicap soient identifiées et que leurs terres soient sécurisées au cours du processus de certification foncière. Les agents de la Service Foncier Communal devraient faciliter leur accès aux certificats fonciers en organisant des visites à leur domicile lors de la demande de certification et en délivrant gratuitement les certificats fonciers aux personnes handicapées.

## R.D. du Congo

Dans le territoire d'Idjwi, Chefferie Ntambuka, Groupement Nyakalengwa, Village Rambo, Sandrine est une jeune fille vivant avec un handicap. Elle est responsable communautaire et sensibilisatrice pour le projet We are Able! dans son village. Grâce à ce projet, elle a été sensibilisée aux droits et à l'intégration des personnes handicapées. Elle sensibilise régulièrement les membres de sa communauté aux droits des personnes handicapées et a commencé dans sa propre famille où elle était elle-même victime de discrimination. Bien avant la mise en œuvre des activités de sensibilisation de ce projet dans son village, lors de la distribution des champs dans l'héritage familial, elle n'avait pas reçu sa part et avait dû se battre par la suite pour plaider sa cause auprès de ses frères et sœurs qui lui ont finalement donné sa part d'héritage. Aujourd'hui, elle s'estime heureuse car elle jouit également de ses droits de propriété, même si elle est une fille et qu'elle vit avec un handicap.

## Ouganda

Sarah a 80 ans ; j'ai trois enfants et de nombreux petits-enfants. "Je vis avec une déficience visuelle. Mon mari est décédé il y a quelques années et je vis maintenant avec mes fils. Lorsque j'ai entendu parler de la possibilité d'enregistrer les terres, j'ai convoqué mes fils à une réunion et leur ai demandé d'aller chercher le formulaire d'enregistrement. La terre a été enregistrée à mon nom avec mes fils et leurs épouses. Je suis très heureux car je sais maintenant que personne ne peut enlever cette terre à nos enfants, même si je meurs. Mes enfants étaient heureux de mettre mon nom en premier. Je sais que la communauté ne voit pas d'un très bon œil le fait que nous possédions des terres, mais il est important de demander l'aide des dirigeants. Certaines d'entre nous, personnes handicapées, sont également très amères. Ne soyez pas amères, cela éloigne les gens de vous, même ceux qui voudraient vous aider".

## Ouganda

M. Emmanuel est âgé de 86 ans et n'est pas né avec un handicap, mais sa famille pense que quelqu'un lui a donné du poison lors d'un conflit foncier sur lequel il a marché il y a 10 ans et a perdu ses membres. "Je suis le seul aîné de ma famille à diriger le foyer de mon père. Lorsque j'ai entendu parler de l'enregistrement des terres lors d'une réunion communautaire organisée ici par le comité foncier de la région, j'ai rassemblé tous les enfants le soir et nous avons discuté de l'enregistrement. L'aîné de mes frères a obtenu le formulaire du sous-comté et a suivi la procédure d'enregistrement des terres. Nous avons enregistré cette terre en tant que grande famille (Dog gang). Maintenant, la terre est à l'abri des accapareurs et je suis heureux pour la famille. Cependant, mon nom ne figure pas sur le certificat, bien que je sois l'aîné. Les enfants de mes frères disent que je ne peux pas creuser. Mais j'ai un fils né hors mariage qui vit avec sa mère (mon seul enfant), son nom ne figure même pas sur le certificat. Je ne sais pas où il creusera à l'avenir lorsqu'il reviendra ici, car je n'ai pas de terre à lui donner, ce qui me préoccupe beaucoup. Tout cela est arrivé parce que les enfants de mes frères me considèrent maintenant comme quelqu'un qui ne peut pas travailler la terre. Je sais qu'ils ne me chasseront pas d'ici parce que je suis leur oncle. Mais qu'en est-il de mon fils ? Je m'attendais à ce qu'ils incluent au moins mon fils, mais personne n'a prêté attention à mes idées. Je n'ai pas de chaise roulante, je ne peux donc pas me rendre dans le sous-comté et je n'ai pas d'argent pour y aller. J'attendrai que les dirigeants reviennent pour une réunion ici, et j'essaierai alors de soulever mon problème, j'espère qu'ils m'écouteront.



## 2.4 Cadre juridique pour les personnes handicapées

*Durée : 90 minutes.*

### Activité : Présentation du cadre juridique pour les personnes handicapées

Objectif : mieux comprendre le cadre juridique concernant les personnes handicapées, en particulier leur droit à la terre : Mieux comprendre le cadre juridique concernant les personnes handicapées, en particulier en ce qui concerne leur droit à la terre.

Préparation : Invitez une personne de l'OPH partenaire (membre de l'ADF) à expliquer les lois, conventions et institutions en place pour la protection (des droits) des personnes handicapées, ainsi que les lacunes et les défis concernant l'accès à la terre et la sécurité foncière dans ces pays. Laissez aux participants la possibilité de poser des questions.

Durée : 90 minutes au total : 45 minutes de présentation, 45 minutes de discussion / Q&R.

## 2.5 Obstacles à l'accès à la terre et à la sécurité foncière

*Durée : 60 minutes le deuxième jour (poursuivre avec 60 minutes supplémentaires le troisième jour)  
Commencez par expliquer les différents types d'obstacles :*

Les personnes handicapées (et d'autres groupes marginalisés) peuvent rencontrer différents obstacles qui les empêchent d'accéder à la terre et d'en être propriétaires. Certains obstacles ont été identifiés au Burundi et au Congo :

### Le Burundi :

- *La distance à parcourir entre la colline et la commune est le premier obstacle cité par plusieurs participants à l'atelier. Ils se rendent à la commune pour voir le relevé GPS/surface, et comme ils sont informés de la surface relevée sur place à la commune et qu'ils n'ont pas le montant correspondant, ils doivent retourner à la colline pour collecter le montant demandé, et il devient difficile de retourner payer à cause du déplacement coûteux et de la distance.*
- *Pauvreté : ils sont conscients de la nécessité du certificat, mais parfois ces certificats sont abandonnés à la commune sans que le document soit récupéré en raison de la pauvreté dans laquelle ils vivent.*
- *La non-délégation en tant que tuteur pour le retrait du certificat : Ils ont mentionné qu'il n'est pas possible de déléguer quelqu'un de la maison sans la présence physique du propriétaire enregistré lorsque la personne est déjà handicapée, ce qui complique parfois le processus d'accès à ce document. Ils ont ensuite suggéré que, dans la mesure du possible, la municipalité organise des descentes pour distribuer les certificats et aider les personnes qui ont des difficultés à parcourir les distances, mais aussi pour les rapprocher afin que le certificat ne soit pas accessible sans présence physique.*

### République démocratique du Congo :

*En général, les personnes handicapées n'ont pas accès à la terre en raison de leur vulnérabilité, de leur pauvreté et de leur négligence. Certaines coutumes et familles les considèrent comme de simples sujets de solidarité qui ne peuvent ni cultiver ni jouir de la terre. Ainsi, pour d'autres familles, lors du partage de l'héritage, elles ne reçoivent rien mais sont mises à la charge de tous les autres. Ainsi, les grands bénéficiaires de l'héritage peuvent contribuer à aider leurs frères et sœurs à survivre. C'est pourquoi beaucoup d'entre eux se retrouvent dans la rue à demander la charité.*



Les obstacles peuvent être classés en trois catégories : Les barrières juridiques/institutionnelles, les barrières culturelles/comportementales et les barrières physiques. Ces types d'obstacles sont brièvement expliqués ci-dessous.

- **Barrières juridiques/institutionnelles** : Règles, lois, politiques et/ou procédures qui désavantagent systématiquement les personnes handicapées ou leur rendent difficile ou impossible l'accès à la terre et/ou à la propriété foncière.

*Demandez à un participant de donner un exemple d'obstacle juridique/institutionnel pour vérifier s'il est bien compris.*

- **Barrières culturelles/comportementales** : Normes, traditions et croyances dominantes, ainsi que les comportements qui en découlent dans une certaine communauté ou société, qui entravent ou excluent les personnes handicapées de l'accès à la terre et/ou de la propriété foncière.

*Demandez à un participant de donner un exemple d'obstacle culturel/comportemental pour vérifier s'il est bien compris.*

- **Barrières physiques** : obstacles structurels dans des environnements naturels ou artificiels qui empêchent ou bloquent la mobilité et rendent difficile ou impossible l'accès des personnes handicapées à la terre et/ou à la propriété foncière.

*Demandez à un participant de donner un exemple d'obstacle physique pour vérifier s'il est bien compris.*

*Si certains de ces termes ne sont pas facilement compris par les participants, vous pouvez également choisir de les classer comme suit : Barrières dans la communauté (causées par la communauté) ; Barrières au niveau des services (par exemple, cadastres locaux, autorités locales) ; Barrières physiques.*

*Introduisez l'activité "Identifier les obstacles dans votre zone d'intervention" (voir l'explication ci-dessous). Insistez sur le fait qu'il est important que les obstacles soient très concrets pour leur zone d'intervention spécifique et qu'ils soient liés à l'accès à la terre et à la sécurité foncière pour les personnes handicapées.*

## Activité : Identifier les obstacles dans votre zone d'intervention

Objectif : Identifier les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à la propriété foncière dans votre zone d'intervention spécifique.

Durée : 90 minutes (60 minutes de travail en groupe, 30 minutes de présentation et de discussion). Commencez le travail de groupe à la fin du jour 2 et continuez le jour 3.

Instructions :

- Répartissez les participants en groupes en fonction de la zone d'intervention spécifique dans laquelle ils travaillent.
- Chaque groupe reçoit un tableau de papier sur lequel est dessiné le tableau ci-dessous afin que chaque groupe puisse identifier les obstacles juridiques/institutionnels, culturels/comportementaux et physiques spécifiques et les écrire sur le tableau de papier.
- Soyez aussi précis et concret que possible !

Obstacles juridiques/institutionnels	Obstacles culturels/comportementaux	Obstacles physiques

- Laissez chaque groupe présenter ses conclusions.
- Laissez aux groupes le temps de discuter des résultats, en leur donnant la possibilité d'ajouter ou de modifier des obstacles.

## 2.6 Évaluation de la journée

Durée : 15 minutes

Soyez créative dans l'évaluation de la journée avec vos participants, mais pensez aux éléments suivants :

- Revenez sur les attentes au début de la formation : Sont-elles satisfaites ou non ?
- Qu'a appris le participant ?
- Qu'est-ce qui a été apprécié concernant l'animation et la logistique de la formation ?
- Qu'est-ce qui peut être amélioré en ce qui concerne l'animation et la logistique de la formation ?

## 3. MODULE 2B : Droits fonciers inclusifs

<b>Objectif :</b>	Les participants comprennent l'importance d'une approche inclusive des droits fonciers et développent des stratégies pour y parvenir dans leur contexte.
<b>Durée:</b>	Un jour.
<b>Éléments clés:</b>	Obstacles aux droits fonciers inclusifs et stratégies pour les surmonter, lobbying et plaidoyer pour les droits fonciers inclusifs, sensibilisation d'une manière inclusive.

### 3.1 Récapitulation et introduction

*Durée : 30 minutes*

- *Soyez créative en commençant la journée de formation avec vos participants et assurez-vous d'inclure les éléments suivants :*
  - *Récapitulation de la journée de formation précédente (vous pouvez demander à un ou deux participants de la préparer de manière créative).*
  - *Programme du jour.*
  - *Règles et logistique.*

### 3.2 Obstacles à l'accès à la terre et à la sécurité foncière (suite)

*Durée : 60 minutes (suite des 60 premières minutes du jour 2).*

*Poursuivez le travail de groupe sur l'identification des obstacles dans votre zone d'intervention (voir l'activité ci-dessous).*

#### Activité : Identifier les obstacles dans votre zone d'intervention

**Objectif :** Identifier les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à la propriété foncière dans votre zone d'intervention spécifique.

**Durée :** 90 minutes (60 minutes de travail en groupe, 30 minutes de présentation et de discussion).

Commencez le travail de groupe à la fin du jour 2 et continuez le jour 3.

**Instructions :**

- Répartissez les participants en groupes en fonction de la zone d'intervention spécifique dans laquelle ils travaillent.
- Chaque groupe reçoit un tableau de papier sur lequel est dessiné le tableau ci-dessous afin que chaque groupe puisse identifier les obstacles juridiques/institutionnels, culturels/comportementaux et physiques spécifiques et les inscrire sur le tableau de papier.
- Soyez aussi précis et concret que possible !

<b>Obstacles juridiques/institutionnels</b>	<b>Obstacles culturels/comportementaux</b>	<b>Barrières physiques</b>

- Laissez chaque groupe présenter ses conclusions.
- Laissez aux groupes le temps de discuter des résultats, en leur donnant la possibilité d'ajouter ou de modifier des obstacles.

### 3.3 Stratégies pour surmonter les obstacles

Durée : 120 minutes.

Introduisez l'activité "Formuler des stratégies pour surmonter les obstacles" comme expliqué ci-dessous.

#### Activité : Formuler des stratégies pour surmonter les obstacles

Objectif : Formuler des stratégies applicables à WaA! pour surmonter les obstacles identifiés  
Cette activité est l'étape suivante de l'activité d'identification des obstacles.

Durée : 60 minutes de travail en groupe ; 60 minutes de présentation et de discussion.

- Revenir dans les mêmes groupes, en fonction de leurs zones d'intervention spécifiques.
- Reprenez les obstacles identifiés et sélectionnez 2 obstacles principaux pour chaque type (donc 2 obstacles juridiques/institutionnels, 2 obstacles culturels/comportementaux et 2 obstacles physiques).
  - o La sélection doit être guidée par la gravité des effets de ces obstacles et la sphère d'influence du projet WaA! pour provoquer le changement.
- Dessinez les tableaux ci-dessous sur des feuilles de papier et indiquez les obstacles sélectionnés. Formulez des stratégies concrètes que vous utiliserez dans le cadre du projet WaA! pour contribuer à surmonter ces obstacles. (Veillez à ce que cela reste dans le cadre du projet, ce qui signifie, par exemple, que l'enregistrement de la propriété foncière ne peut pas faire partie des stratégies).

Obstacles juridiques/institutionnels	Stratégie pour surmonter l'obstacle

Obstacles culturels/comportementaux	Stratégie pour surmonter l'obstacle

Barrières physiques	Stratégie pour surmonter l'obstacle

- Laissez chaque groupe présenter ses stratégies.
- Discutez des stratégies présentées et de la voie d'accès à la WaA! dans laquelle ces stratégies seraient appliquées.

### 3.4 Lobby et plaidoyer pour des droits fonciers inclusifs

*Durée : 90 minutes*

*Commencez par expliquer ce qu'est le lobbying et la défense d'intérêts et quels sont les types d'activités de lobbying et de défense d'intérêts qui existent.*

"Le lobbying : Le lobbying (ou "lobby") est une forme de défense d'intérêts par des individus ou, plus généralement, par des groupes de pression dans l'intention d'influencer les décisions prises par le gouvernement ; il comprend toutes les tentatives d'influencer les législateurs et les fonctionnaires, que ce soit par d'autres législateurs, par des électeurs ou par des groupes organisés. Lorsqu'elle est appliquée aux droits d'occupation, elle peut aider à mobiliser des champions en tant qu'agents de changement pour des réformes politiques ou juridiques". (GeoTech4Tenure, FAO 2022).

Quelques exemples d'activités de lobbying et de plaidoyer :

- Les champions en tant qu'agents du changement : Individus charismatiques et influents, capables de s'engager auprès des autorités (locales) en partageant leur histoire et leurs solutions.
- Rédigez une lettre ou un document à l'intention de l'institution juridique ou gouvernementale concernée, dans lequel vous expliquez pourquoi un changement est nécessaire et proposez la manière dont ce changement peut et doit être effectué.
- Organisez des ateliers ou des réunions au niveau local et national en invitant les autorités compétentes susceptibles d'apporter un changement. Expliquez les obstacles et les possibilités de changement au cours de l'atelier ou de la réunion et encouragez les autorités présentes à prendre des mesures concrètes.
- Profitez de toute réunion de projet pour faire passer le message, en particulier lorsque les autorités (locales) sont présentes.
- Profitez de toute réunion organisée par les autorités (locales) sur un sujet connexe pour être présent et participer activement au débat afin de faire passer votre message.

*Demandez aux participants d'ajouter des stratégies d'activités de lobbying et de plaidoyer qu'ils connaissent.*

- Une combinaison des activités susmentionnées peut en accroître l'efficacité.
- Ne vous découragez pas trop si vos activités ne donnent pas de résultats directs : Le changement est un processus, et vous y contribuez ! Il faut souvent commencer par un changement de mentalité, ce qui prend du temps et nécessite souvent de répéter le message.
- Si vous vous heurtez à des portes closes dans le cadre de vos activités de lobbying et de défense des intérêts, voyez s'il existe un autre niveau d'autorité par lequel vous pouvez passer pour vous faire entendre.

*Passez à l'activité "Plan de lobbying et de plaidoyer".*



## Activité : Plan de lobbying et de plaidoyer

Objectif : Un agenda, une stratégie et un plan d'action concrets en matière de lobbying et de plaidoyer sont formulés sur la base des obstacles et des stratégies identifiés pour les personnes handicapées en ce qui concerne la sécurité foncière.

Durée : 75 minutes (45 minutes de travail en groupe, 30 minutes de présentation et de discussion).

- *Utiliser les mêmes groupes en fonction de la zone d'intervention.*
- *Utilisez le travail de groupe réalisé sur les obstacles et les stratégies pour les surmonter.*
- *Analyser quelles stratégies peuvent être transformées en stratégies de lobbying et de plaidoyer.*
- *Transformez-les en objectifs concrets de lobbying et de plaidoyer à l'aide du tableau de la page suivante.*
  - *N'hésitez pas à simplifier le tableau en fonction de votre cadre de formation et de vos participants.*

*Laissez les groupes présenter leur travail et se commenter mutuellement. Examinez la faisabilité, l'influence du consortium WaA! et s'il est réaliste d'obtenir des résultats avant la fin de la période d'intervention.*





### 3.5 Sensibilisation dans une optique d'inclusion

*Durée : 90 minutes*

*Commencer à expliquer quelques principes de base en matière de sensibilisation aux droits fonciers.*

Le travail sur les droits fonciers touche à de nombreuses questions sensibles telles que les conflits sociaux, les relations de pouvoir et les droits des hommes, des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés. Cette session aborde l'importance de la sensibilisation pour le travail sur les droits fonciers ainsi que la manière de tirer le meilleur parti des activités de sensibilisation.

Le volet 1 consiste, entre autres, à sensibiliser la communauté. Les projets relatifs aux droits fonciers visent souvent à motiver et à permettre une certaine forme de changement de comportement des individus et des communautés. C'est encore plus vrai pour WaA ! une bonne stratégie de communication est donc nécessaire. Celle-ci comprend des approches stratégiques en matière de sensibilisation.

Les droits fonciers touchent à des questions complexes, à des règles juridiques et sociales. Les gens doivent être conscients des règles juridiques et coutumières qui entourent la terre (souvent, il y a des désaccords même sur les règles coutumières), les gens doivent également être conscients des différentes perspectives sur les droits fonciers (perspective des éleveurs par rapport aux agriculteurs, des femmes par rapport aux hommes, des jeunes par rapport aux personnes âgées et, bien sûr, la perspective des personnes handicapées par rapport aux personnes non handicapées).

Les questions à aborder par le biais de la sensibilisation peuvent être les suivantes :

- La nécessité de protéger les droits fonciers et les avantages sociaux et économiques des personnes handicapées.
- La nécessité de protéger les droits fonciers des femmes et les avantages sociaux et économiques qui en découlent.
- Avantages économiques et sociaux de la résolution des conflits fonciers et de la protection des terres.
- Le système juridique pour protéger les droits fonciers.
- Le système coutumier de protection des droits fonciers.

La sensibilisation ne doit pas seulement informer les gens (voir également les lignes directrices de ZOA sur le partage de l'information sur le droit à la terre), mais elle constitue également une occasion importante de recueillir les avis des bénéficiaires. Au cours de la sensibilisation, les équipes doivent recueillir des informations sur ce que les gens attendent d'un projet portant sur les droits fonciers.

Il est nécessaire de comprendre la dimension juridique des droits fonciers et la position des personnes handicapées. Il convient également de déterminer clairement le niveau de compréhension des aspects juridiques par les parties prenantes.

Les questions pertinentes à cet égard sont les suivantes :

- Les gens connaissent-ils les moyens légaux de protéger un droit foncier spécifique ?
- Les gens savent-ils quelles sont les options disponibles pour résoudre les conflits fonciers ?
- Les gens sont-ils conscients de la nécessité de tenir à jour les registres fonciers pour garantir une protection juridique efficace ?

Il est important de fournir des informations et des réponses à ces questions afin que tout le monde soit sensibilisé de la même manière aux droits fonciers ! Dans le contexte de WaA! et dans tout autre contexte, il est essentiel de s'assurer que les personnes handicapées sont incluses et que votre sensibilisation les atteint.

Présentez l'activité "La campagne de sensibilisation de la communauté inclusive parfaite" (page suivante).

#### Activité : La campagne de sensibilisation de la communauté inclusive parfaite

Objectif : Les participants mettent en pratique ce qu'ils ont appris lors de la formation en organisant la campagne de sensibilisation "parfaite".

Durée : 80 minutes (40 minutes de préparation des campagnes en groupes, 40 minutes de représentation des campagnes et de discussion)

Répartissez les participants en groupes de 5 à 7 personnes. Chaque groupe préparera sa propre campagne de sensibilisation et se préparera à la présenter aux autres groupes.

Les instructions pour les groupes sont les suivantes :

- Déterminer un thème et un objectif spécifiques pour la campagne
  - Déterminer le groupe cible pour la sensibilisation
  - Élaborer le message que vous souhaitez transmettre à la communauté (en rapport avec la sécurité foncière inclusive)
  - Élaborer des méthodes/stratégies pour diffuser le message (soyez créatif et inclusif !)
  - Répartir les tâches entre les membres du groupe et pratiquer la "performance" de la campagne de sensibilisation pour les autres groupes.
- 
- Après 40 minutes de préparation en groupe, chaque groupe a le temps de "présenter" sa campagne de sensibilisation aux autres groupes.
  - Après les "performances" : Discussion sur les meilleurs éléments et sur ce qui devrait être amélioré dans nos messages et méthodes de sensibilisation.

### 3.6 Évaluation de la journée

Durée : 15 minutes

Faites preuve de créativité dans l'évaluation de la journée avec vos participants, mais pensez aux éléments suivants :

- Revenez sur les attentes au début de la formation : Sont-elles satisfaites ou non ?
- Qu'a appris le participant ?
- Qu'est-ce qui a été apprécié concernant l'animation et la logistique de la formation ?
- Qu'est-ce qui peut être amélioré en ce qui concerne l'animation et la logistique de la formation ?



## Références

**Betge, D.**, ZOA, 2021. *Land Rights and Disability Inclusion - A guide to working on land rights in a truly inclusive way*. Programme "We are Able!.

**Betge, D. and Habers, E.**, ZOA, 2021. *Introduction to Land Rights Training Manual – Version 2*. **FAO and IFAD**. 2022. *GeoTech4Tenure – Technical guide on combining geospatial technology and participatory methods for securing tenure rights*. Rome, FAO. Profils de pays du **Land Portal** :

Burundi : <https://landportal.org/book/narratives/2021/burundi> Accédé : 31 mai 2023.

R.D. Congo : <https://landportal.org/book/narratives/2022/democratic-republic-congo> Accédé : 31 mai 2023.

Éthiopie : <https://landportal.org/book/narratives/2021/ethiopia> Accédé : 31 mai 2023.

Soudan : <https://landportal.org/book/narratives/2022/sudan> Accédé : 31 mai 2023.

Sud-Soudan : <https://landportal.org/taxonomy/term/754> Accédé : 31 mai 2023.

Ouganda : <https://landportal.org/book/narratives/2023/uganda> Accédé: 31 mai 2023.

**Takeuchi et al**, 2016, *Confronting land and property problems for peace*, p.60, Routledge Explorations in Development Studies.

**The Hague Academy for Local Governance** (THA). 2021. Formation à la gouvernance inclusive dans le cadre du programme We are Able!.

**Trócaire**, 2017. *Enhancing Awareness of Landrights of Persons with Disabilities in Acholi-land – A research reports presented during the Northern Uganda Land Platform (NULP) Juin 2017, juin 2017*, [https://www.trocaire.org/sites/default/files/resources/policy/180116\\_final\\_report\\_pwds\\_and\\_land\\_rights\\_-\\_nulp.pdf](https://www.trocaire.org/sites/default/files/resources/policy/180116_final_report_pwds_and_land_rights_-_nulp.pdf).

**UNCRPD**, 2006. Convention on the Rights of Persons with Disabilities (CRPD), , en ligne : <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html>.

